

# La Vie Brocoise

Revue bimestrielle (6 parutions par an : février - avril - juin - août - octobre - décembre)

JANVIER-FÉVRIER 2022

N° 1



La Dent de Broc vue depuis la pointe de Morlon. (Photo : Kina Schlup)

## SOMMAIRE

2 Mémento

3 « Chroniques brocoises » - le livre du 50<sup>e</sup> anniversaire de *La Vie Brocoise*

4-5 Soirée événement en l'honneur de Gjon's Tears

6-7 Nous ont quittés dernièrement

8-10 Commune de Broc, informations

11-23 Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 décembre 2021

24 Cercle scolaire, loto des enfants

26-29 Carnet de bord

27-29 FSG Broc, l'escape gym

32-33 Ski-club de Broc, camp de ski 2021

34 Dates de clôture de rédaction 2022

35 La page des jeux

36 Il y a 100 ans ! Clôture de rédaction

# MÉMENTO

## PAROISSE DE BROC

### Conseil de Paroisse :

M. Sébastien Murith, président 079 754 00 20

### Secrétariat :

Centre paroissial, rue des Écoles 7, 1636 Broc  
026 921 90 98

E-mail : [paroissebroc@bluewin.ch](mailto:paroissebroc@bluewin.ch)

Heures d'ouverture du secrétariat : Mardi 9h – 11h

Cure des Marches : 026 921 17 19

## UNITÉ PASTORALE NOTRE-DAME DE L'ÉVI

**Curé modérateur :** Abbé Joseph Gay  
026 921 21 09  
**Secrétariat :** Rue de l'Église 18  
1663 Gruyères  
026 921 21 09  
[secretariat@upndevi.ch](mailto:secretariat@upndevi.ch)

**Horaire du secrétariat :** Mardi – mercredi – jeudi  
08h30 – 11h30 et 13h30 – 17h

### Font partie de l'Unité pastorale Notre-Dame de l'Évi :

Albeuve/Les Sciernes, Bas-Intyamou (communautés d'Enney, Estavannens et Villars-sous-Mont), Botterens, Broc, Crésuz/Châtel-sur-Montsalvens, Grandvillard, Gruyères, (Pringy, Epagny et Moléson-sur-Gruyères) Le Pâquier, Lessoc, Montbovon, Neirivue et Val-de-Charney (Cerniat et Charney).

## HORAIRE DES MESSES

### À L'ÉGLISE DE BROC

Samedi : 18 h Messe  
Vendredi : 8 h 30 Chapelet  
9 h Messe

Renseignements au secrétariat de l'Unité pastorale

### À LA CHAPELLE DES MARCHES

Dimanche : 10 h 30 Messe  
15 h Célébration mariale  
(dernier dimanche du mois :  
adoration silencieuse de 14 h à 16 h)  
Mardi : Confession à 14 h 30, messe à 15 h  
Mercredi : 19 h Adoration du Saint-Sacrement  
Jeudi : Confession à 14 h 30, messe à 15 h  
Samedi : Adoration du Saint-Sacrement  
16 h - 16 h 45

Renseignements à la cure des Marches - 026 921 17 19

### À LA CHAPELLE DU FOYER "LA ROSE DES VENTS"

Mercredi : 17 h Messe

## SOS

Poste de gendarmerie 026 305 87 88  
**Police** 117  
**Pompiers** 118  
Service des eaux 079 433 23 08  
Service des routes 079 433 23 07  
Service des forêts 079 433 23 06  
Pharmacie Benu 026 921 26 26  
Pédicure : Chr. Durla 026 921 33 79

## COMMUNE DE BROC

### ADMINISTRATION

Commune de Broc - Bourg de l'Auge 9 - 1636 Broc

[www.broc.ch](http://www.broc.ch)

**Secrétariat/Conseil** [commune@broc.ch](mailto:commune@broc.ch)  
026 921 80 10

**Contrôle de l'habitant** [controlehabitant@broc.ch](mailto:controlehabitant@broc.ch)

**Caisse** 026 921 80 10  
[finance@broc.ch](mailto:finance@broc.ch)  
026 921 80 11

**Heures d'ouverture**  
lu-je 10h-12h / 13h30-17h  
ve+veilles de fêtes : 10h-12h / 13h30-16h

**Syndic :** M. Claude Cretton  
079 456 66 18

**École :** Directeur M. Stéphane Sudan  
026 921 37 47

**AES Timoun :** Responsable Mme Patricia Ruelle  
077 521 00 91  
[aes.timoun@gmail.com](mailto:aes.timoun@gmail.com)

**Service des curatelles Haute-Gruyère :**  
Rue du Bourg de l'Auge 9 - CP 15 - 1636 Broc 026 921 80 18  
[curatelles@hautegruyere.ch](mailto:curatelles@hautegruyere.ch)

**Entente intercommunale :** Permanence téléphonique :  
Bas-Intyamou, Broc, lu : 8h30-11h30 et 14h-16h30  
Grandvillard, Gruyères, ma-me-je : 14h-16h30  
Haut-Intyamou, Le Pâquier ve : 8h30-11h30 et 14h-16h

### DÉCHETTERIE

#### HORAIRE D'ÉTÉ du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

Mardi 17 h - 19 h  
Mercredi 13 h - 16 h  
Vendredi 17 h - 19 h  
Samedi 10 h - 12 h / 13 h - 16 h

A l'exception des jours fériés : Vendredi saint - Fête nationale - Assomption

#### HORAIRE D'HIVER du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

Mercredi 13 h - 19 h  
Samedi 10 h - 12 h / 13 h - 16 h

A l'exception des jours fériés : Toussaint - Immaculée Conception - Noël - Nouvel An...

### POSTE DE BROC

Ouverture : 0848 88 88 88  
lu-ve 8 h à 11 h / 14 h à 18 h  
(le samedi de 8 h 30 à 11 h)

### Médecins :

Dr F. Cauden 026 921 26 36  
Dr M. Sidler 026 921 39 69

### Cabinet dentaire :

Dr G. Thiry et Dr F.-X. Drion 026 921 28 28

### Ambulance : 144

Hôpital Sud Fribourgeois, Riaz : 026 306 40 00

### Pompes funèbres de la Gruyère :

J.-M. Savary 026 921 20 22



## « CHRONIQUES BROCOISES » LE LIVRE DU 50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VIE BROCOISE



Prix  
**Fr. 38.-**  
+ frais de port

Avec l'aimable participation de :

**RAIFFEISEN** groupe

**Cesa**  
RÉALISATIONS PUBLICITAIRES

**GRAFISA SA**



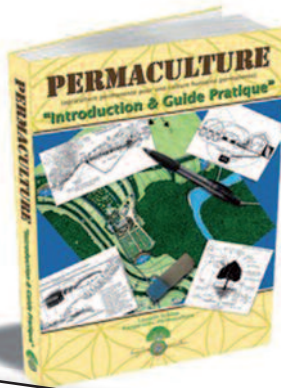
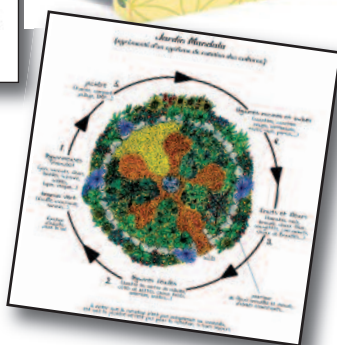
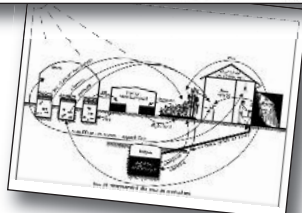
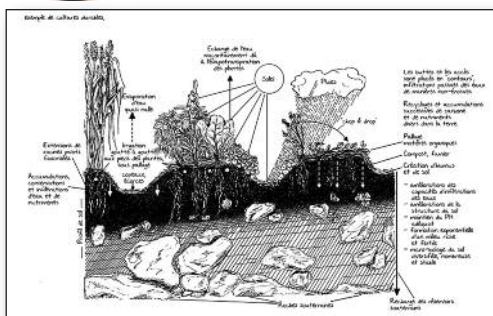
Paroisse de Broc  
Commune de Broc

**En vente:**  
au kiosque La Marmotte à Broc  
et au Musée grüérien à Bulle.

**Sur commande:**  
[redaction@laviebrocoise.ch](mailto:redaction@laviebrocoise.ch)



**GRAFISA SA**  
CP 51, 1636 BROCC  
026 921 16 20



### PERMACULTURE

«Introduction & Guide Pratique», 360 pages de textes et d'illustrations

**Laurent Schlup**

Designer et enseignant de permaculture.

Détenteur de plusieurs certifications de cours spécialisés à l'Institut de recherche de permaculture Australien avec Geoff Lawton.

[www.kangaroots-permaculture.com](http://www.kangaroots-permaculture.com)

**Votre  
publicité ici ?**

Contactez-nous :  
[redaction@laviebrocoise.ch](mailto:redaction@laviebrocoise.ch)  
ou 026 921 16 20

**Unique Coiffure**

Masculin – Féminin

**Anne Andrey**  
Rue Montsalvens 6  
1636 Broc  
026 921 16 15

**Chat lamala**

Peinture Sàrl

Chat Lamala Peinture 🐾 Rue Montsalvens 5 🐾  
079 287 07 13 🐾 1636 Broc 🐾  
[chat-lamala1@bluewin.ch](mailto:chat-lamala1@bluewin.ch)

**CR**

**CHRISTIAN ROULIN**  
PEINTURE SA

Rte des Ages 16  
1636 - Broc

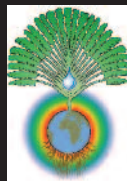
Rénovation intérieure et extérieure  
Crépis tous genres • Tapisseries  
Isolation périphérique • Entretien chalet

**079 353 74 48**  
[christian.roulinso@gmail.com](mailto:christian.roulinso@gmail.com)

Prix de vente

**Fr. 50.-**

A commander par mail: [grafisa@bluewin.ch](mailto:grafisa@bluewin.ch)



## SOIRÉE ÉVÉNEMENT EN L'HONNEUR DE GJON'S TEARS

18 novembre 2021



*Concentré sous les projecteurs, Gjon's Tears enchante son public par ses compositions. (Photos : Henri Favre)*

« Le plus beau chant est celui qui contient le plus grand silence, écrivait une passionnée de musique. »

Je ne sais pas si les mélodies de Gjon sont ponctuées de pauses ou de soupirs, mais je peux vous affirmer qu'à chaque fois que notre jeune Brocois interprétait au piano un de ses succès, les quelque 500 personnes rassemblées à l'hôtel de ville observaient un silence quasi religieux pour apprécier les chansons de l'artiste.

Parmi le public, on imaginait une majorité de jeunes de 15 à 25 ans, mais non, des Brocois de tous âges s'étaient déplacés et même bien des retraités, prouvant par-là que Gjon, par sa maturité, sa gentillesse, son talent, touche un public fort diversifié.

La soirée, organisée par la Commune en l'honneur de son artiste, avait été ouverte par le Syndic Claude Cretton qui rappela avec enthousiasme et fierté que notre vedette locale avait tenu en haleine toute la Suisse lorsque les différents jurys nationaux lui avaient donné la 1<sup>re</sup> place à l'Eurovision de la chanson.

Un chœur d'enfants de l'école primaire préparé et emmené par Alain Castella interpréta une composition de l'instituteur, *Objectif Terre*, reprise pour le spectacle du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'école auquel Gjon avait participé en 2010. Ce moment d'émotion rappelait les années d'école et de formation de notre star. Trois canapés ins-

tallés sur la scène accueillirent les intervenants et la discussion, animée par le journaliste de *La Télé*, Philippe Huwiler, permit de se remémorer quelques anecdotes, par exemple, les demandes de congé lorsque Gjon, alors âgé de 12 ans, avait sollicité des jours pour participer à l'émission de télévision *L'Albanie a un incroyable talent*. Il avait passé sans encombre les qualifications, la demi-finale et s'était retrouvé en finale où il avait terminé (déjà !) 3<sup>e</sup>, sur plus de 150 participants. Dans un texte écrit librement à l'école après cet événement, il disait. « *Avant la présentation, j'avais un peu peur de me tromper, mais je ne le montrais pas. Quand je suis entré sur scène, mon corps brûlait. Pendant le chant, les personnes me regardaient d'un air joyeux. C'était incroyable. Les projecteurs étaient fixés sur moi et les caméras ne me lâchaient pas. Le début commence et je déstresse. A la fin, je suis soulagé et je rentre me reposer jusqu'à mon prochain concert...* »

Cette capacité à se sublimer et à se surpasser me fait affirmer que Gjon n'est pas seulement un chanteur, mais un véritable artiste. D'ailleurs lorsqu'il eut l'occasion de chanter au pèlerinage des Marches le fameux air en patois, *Nouthra Dona di Maortsè*, on vit sortir les mouchoirs dans la cantine et couler les larmes d'émotion chez les pèlerins donnant raison, une fois de plus, à son nom d'artiste Gjon's Tears, les larmes de Gjon.



Surprise pour tous, l'arrivée de Jean-Marc Richard ! Ni le public, ni l'artiste n'étaient au courant de la venue du journaliste animateur. Ce dernier, en effet, commente l'Eurovision depuis plusieurs décennies. A ce titre, il a côtoyé notre Brocois et a relevé son talent, sa sensibilité, son authenticité et son travail.

Entre les groupes d'intervenants, notre artiste se mettait au piano pour interpréter notamment ses deux plus fameuses mélodies « Répondez-moi » qui devait représenter la Suisse en 2020 avant son annulation (COVID) et « Tout l'Univers » qui l'amena à la 3<sup>e</sup> place finale en 2021. A chaque fois, Gjon enchantait ses auditeurs et démontrait sa capacité à exceller dans les notes aiguës.

Ses parents se présentent à leur tour. Son père nous apprend qu'il est d'origine kosovare tandis que sa maman est albanaise. Ainsi dès son enfance, baigné dans des cultures différentes, Gjon est capable de maîtriser plusieurs langues. D'abord résidant à Château d'Oex, la famille cherchait un endroit moins montagneux et trouva une maison à Broc. Son frère qui a choisi une autre voie est d'ailleurs devenu officier dans l'armée suisse. On découvre donc une famille parfaitement intégrée et, nous dit Gjon dans une interview au



Avec papa et maman Muharremaj et son frère Ardit, Gjon nous livre quelque peu de son intimité familiale. A droite, l'animateur de la soirée, Philippe Huwiler.

journal La Gruyère : « Si Ardit, mon frère, a opté pour le karaté, je me suis inscrit très tôt à l'école de musique de Bulle pour pratiquer chant et piano. Mes auteurs classiques préférés sont Beethoven et Mozart, pas forcément les stars de la cour de récréation de Broc ! »

Au cours de la soirée, il faut relever l'aisance du chanteur devant le micro et les spectateurs. Il répond avec conviction, prend le temps d'expliquer, dégage de la sympathie, montre une maturité étonnante pour ses 23 ans. Pas étonnant d'avoir autant de fans quand on sait toucher droit au cœur. Gageons que ces qualités sont utiles pour affronter ce monde difficile et ingrat qu'est le showbiz. Entre les concerts, les déplacements, les interviews ou les prestations télévisées, il faut garder la tête froide, des temps de récupération et des objectifs pour progresser.

Après une série de questions et une séance de dédicaces, Gjon choisit de nous offrir sans l'avoir répété, son air d'opéra fétiche La donna è mobile de Verdi. L'illustre ténor Pavarotti avait déclaré : « La partition est une chose, le chant une autre. Ce qu'il faut, c'est avoir la musique en tête et la chanter avec le corps. » Sa prestation était tellement sublime et intense que toute la salle se leva pour l'applaudir avec fougue. Quant à moi, j'ai bien cru que Pavarotti était revenu sur scène !

Jean-Marc Théraulaz



Une partie des personnes qui ont collaboré au succès de la soirée et de l'après-midi consacré aux écoliers, avec notamment Mme Anette Cetinjanin-Leutzing, secrétaire communale et cheville ouvrière de l'événement.



**FIDUCIAIRE  
DE LA TOUR SA**

Conseils financiers, comptabilités,  
salaires et déclarations fiscales

Rue Alexandre Cailler 4 | 1636 Broc  
T. 026 919 65 10 | F. 026 919 65 19  
info@fdlt.ch | www.fiduciaire-de-la-tour.ch

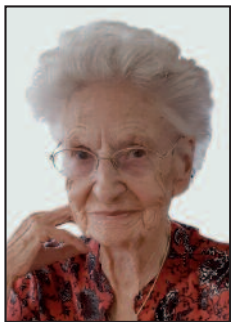
**EBENISTERIE • RENOVATION  
AGENCEMENT D'INTERIEUR**



**M. CLERC ET FILS SA**  
1636 Broc

Tél. 026 921 16 37 Fax 026 921 28 53

### NOUS ONT QUITTÉS DERNIÈREMENT



† **Madame Jeanne-Marie Rochat,**  
née Uldry

Jeanne-Marie Rochat, dite Jeannette, s'est éteinte le jeudi 18 novembre 2021, dans sa 94<sup>e</sup> année, entourée de l'amour de sa famille. La cérémonie du dernier adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille et des proches.

Née le 9 juillet 1928 à Rueyres-les-Près, elle est la troisième des cinq enfants du foyer. Elle fréquente l'école primaire et participe régulièrement aux travaux agricoles dans une région où les tâches ne manquent pas durant les temps de crise des années 1930. Pendant la Seconde Guerre mondiale, elle observe de près les ballets aériens de l'aviation militaire.

Au mois de mai 1947, à 19 ans, elle rencontre celui qui va devenir son mari durant soixante-cinq ans : Jean-Louis. Un peu plus tard, sur une moto, elle prend la route de la Gruyère, destination Broc. Jeannette y trouve un travail de sommelière à l'Hôtel de la Grue. Quittant Broc en 1949, elle vécut ses premières années de mariage à Fribourg. Christian et Jacques font leurs premiers pas en Basse-Ville. Nicole et Jean-Marc suivent, sur le boulevard de Pérolles. En 1960, la famille revient à Broc. Jeannette s'occupe de la maison et de l'éducation des enfants avant de travailler durant quinze ans à Nestlé.

La vie familiale est rythmée par le football. Jean-Louis est président et leurs trois fils joueurs au sein du FC Broc. Jeannette devient une spectatrice assidue au côté de son mari. Elle exerce également son talent pour le chant au sein de l'Harmonie. Ayant la main verte, elle s'occupe avec grand plaisir du jardin avec Jean-Louis.

Après le décès de son mari en 2014, elle vit dans son appartement de la rue Nestlé, bien entourée par ses enfants. Une santé devenue chancelante et quelques mois d'hospitalisation ont motivé son entrée au foyer La Rose des Vents, à Broc, en octobre 2020. Sa famille garde en mémoire ses anxiétés exagérées, sa coquetterie, ses chansonnettes, sa douceur, sa gentillesse et son honnêteté.

Source : La Gruyère.



† **Monsieur Ernest Mauron**

Ernest Mauron a été enlevé à la tendre affection des siens le dimanche 5 décembre 2021, dans sa 80<sup>e</sup> année, à la suite d'une longue et pénible maladie, entouré de l'amour de sa famille.

La cérémonie du dernier adieu a eu lieu en l'église Saint-Othmar de Broc le mardi 7 décembre.



† **Madame Maria Grangier**

Maria Grangier-Chollet, dite Mayoton, a été enlevée à la tendre affection des siens le mercredi 8 décembre 2021, à l'âge de 81 ans, après une longue maladie supportée avec courage et dignité, entourée de l'amour de sa famille et des bons soins du personnel de l'HFR, des médecins et du Réseau

Santé de la Gruyère.

La messe du souvenir a été célébrée le samedi 11 décembre, en l'église de Broc.



† **Monsieur Michel Tornare**

Michel Tornare s'est éteint tranquillement le mercredi 12 janvier 2022, dans sa 88<sup>e</sup> année, au Foyer de Bouleyres à Bulle, entouré de sa famille.

Michel est né le 28 septembre 1934 dans le foyer d'Ernest et Julie Tornare-Guillet à Broc. Il était le sixième enfant d'une fratrie de dix et a suivi sa scolarité à Broc. Dès son plus jeune âge, il a dû aider son papa à la menuiserie. C'est avec une grande motivation qu'il se dirigea vers le métier de menuisier, obtenant son CFC, puis celui de charpentier.

La passion de son métier a été concrétisée par l'obtention de la maîtrise fédérale en 1961. Avec son frère Alexandre, il reprit ensuite les rênes de l'entreprise familiale à Broc. Cette dernière s'est principalement développée dans la construction de charpentes et de fermes dans la région.

Lors d'une soirée du Carnaval de Broc, il rencontra sa future femme Andréa, née Aerschmann, à laquelle il unit sa destinée en 1961. De cette union naquirent quatre enfants : Elisabeth, Jean-Pierre, Christine et Antoinette. Par la suite, dix petits-enfants sont venus agrandir le cercle familial. Michel était très attaché à sa



## LA VIE PAROISSIALE

famille et suivait avec intérêt le parcours de ses petits-enfants.

Il appréciait également se balader dans les montagnes fribourgeoises et chaque année il se rendait à Grimentz pour ses vacances estivales. Il a eu beaucoup de plaisir à participer aux voyages avec ses contemporains.

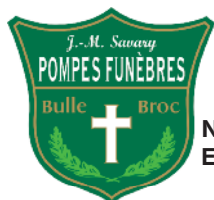
Personne dévouée et discrète, Michel a été très affecté en 2014 par le décès de sa chère épouse Andréa, juste après avoir fêté leurs 50 ans de mariage.

La détérioration de son état de santé l'a ensuite contraint à entrer au home de Broc, puis à Bulle et ces dernières années ont été difficiles pour lui.

Sa famille et ses proches garderont le souvenir d'une personne attachante, pleine de gentillesse et très proche de ses enfants et petits-enfants.

Source : La Gruyère.

*Aux familles et  
aux proches des  
défunts,  
La Vie Brocoise  
témoigne toute sa  
sympathie.*



### Service jour et nuit BROC

Natel 079 446 13 07 - Tél. 026 921 20 22 - 026 921 16 26  
E-mail : pompes.funebres@bluewin.ch Fax 026 921 37 26

### Pompes funèbres de la Gruyère

SERVICE D'INCINÉRATION • FORMALITÉS • CONTRAT DE PRÉVOYANCE

Nous assurons aux familles en deuil : dignité, respect et discrétion

Gerbes – coussins – couronnes

FLEURISTE  
**PRÉ-FLEURI**

**J.-M. Savary**

1636 BROC Tél. 026 921 16 26

Horaire d'ouverture

de 8 h à 12 h – 13 h 30 à 18 h 30  
samedi fermeture à 16 h  
dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h



**L'entreprise forestière Genoud Frères Sarl est à disposition pour tous travaux d'élagages, abat-tage, tailles de haies vives. Ainsi que constructions de murs de soutènements en blocs, poutres en chêne non traitées etc.**



**Vous pouvez nous contacter au  
079 417 38 05 Genoud Marial ou  
079 352 14 66 Genoud Damien.**

### NOUVELLE ADRESSE !

**O Sellier Savary**  
Olivier Savary  
Rue de Vuippens 57  
1630 Bulle

info@osellier.ch osellier.ch  
026 913 04 70 O Sellier Savary



### Votre publicité ici ?

Contactez-nous :  
**redaction@laviebrocoise.ch**  
ou 026 921 16 20



## SUBVENTIONS COMMUNALES « ÉNERGIE »

Cité de l'énergie

Broc  
un avenir pour tous

Pour l'année 2022, des subventions en termes d'énergie sont les suivantes pour une enveloppe maximale de CHF 30'000 (dès le plafond atteint, les subventions s'arrêteront). Profitez !

| Conseil incitatif à des mesures énergétiques                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                   | Montant de la subvention et justificatif                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>Approche personnalisée par un bureau spécialisé du canton de Fribourg</b><br>(liste sur le site « chauffezrenouvelable », lien : <a href="https://www.chauffezrenouvelable.ch/conseil-incitatif/">https://www.chauffezrenouvelable.ch/conseil-incitatif/</a> ) | CHF 300/conseil TTC<br>(y compris frais de déplacement)<br><br>Facture de la prestation (datée du 01.01 au 31.12.2022)                                           |
| Analyses énergétiques                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                   | Montant de la subvention et justificatif                                                                                                                         |
|   | <b>Certificats énergétiques cantonaux des bâtiments</b>                                                                                                                                                                                                           | CHF 200/certificat TTC<br><br>Facture de la prestation (datée du 01.01 au 31.12.2022)                                                                            |
| Mobilité                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                   | Montant de la subvention et justificatif                                                                                                                         |
|  | <b>Achat de vélo ou vélo électrique</b>                                                                                                                                                                                                                           | 20% pour un vélo < ou = CHF 1'000 ou maximum CHF 200/achat<br><br>Facture ou si pas produite durant l'année, confirmation de commande                            |
|  | <b>Bornes électriques privées</b>                                                                                                                                                                                                                                 | CHF 300/borne TTC<br><br>Facture (datée du 01.01 au 31.12.2022) de l'installation                                                                                |
| Transports publics                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                   | Montant de la subvention et justificatif                                                                                                                         |
|  | <b>Abonnement de transport</b>                                                                                                                                                                                                                                    | 30% du prix de l'abonnement, mais au maximum CHF 400/abonnement/an<br><br>Abonnement général ou facture<br><br>Justificatif daté entre le 01.01 et le 31.12.2022 |

Demande de subvention à adresser à la Commune, accompagnée des justificatifs, par courrier (Rue du Bourg de l'Auge 9 – 1636 Broc) ou par courriel à l'adresse [technique@broc.ch](mailto:technique@broc.ch)





## INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

### CARTES JOURNALIÈRES CFF EN VENTE



La Commune, associée à la Paroisse, met à disposition de la collectivité deux abonnements de transports CFF par jour, au prix de Fr. 42.- chacun. Pour toute réservation, consulter le site Internet [www.broc.ch](http://www.broc.ch) ou contacter le secrétariat communal sur [controlehabitant@broc.ch](mailto:controlehabitant@broc.ch) ou au 026 921 80 10.

### SACS-POUBELLES OFFERTS AUX FAMILLES

La Commune offre à chaque famille comptant un ou des enfants, jusqu'à l'âge de 3 ans révolus, 50 sacs taxés de 35 l par année de domicile à Broc (proportionnellement à la date d'arrivée). Ils peuvent être retirés au guichet du secrétariat communal, dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours ou dès l'enregistrement de l'arrivée.



### OBLIGATION D'ANNONCE



Toute modification concernant le lieu d'habitation ou l'état civil doit faire l'objet d'une annonce au Contrôle des habitants, dans les 14 jours qui suivent le changement, selon la loi. Des informations à ce sujet figurent sur le site Internet [www.broc.ch](http://www.broc.ch). Le secrétariat communal sur [controlehabitant@broc.ch](mailto:controlehabitant@broc.ch) ou au 026 921 80 10 se tient également à disposition pour toute question.

Février 2022

Le Conseil communal

## PISCINE COMMUNALE EN PLEIN AIR

### SAISON 2022 – POSTES AU CONCOURS

En vue de l'ouverture de la piscine communale pour la saison estivale 2022, les postes vacants sont les suivants :



|                             |                                                                                                                              |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Gardien·ne</b>           | âge minimum 18 ans ;<br>titulaire d'un brevet de sauvetage SSS ;<br>personne sans permis d'établissement valable s'abstenir. |
| <b>Surveillant·e</b>        | âge minimum 18 ans.                                                                                                          |
| <b>Aide-gardien·ne</b>      | âge minimum 14 ans.                                                                                                          |
| <b>Caissier / Caissière</b> | âge minimum 18 ans ;<br>personne sérieuse et de confiance ;<br>personne sans permis d'établissement valable s'abstenir.      |

Les candidatures doivent être adressées au secrétariat communal – Rue du Bourg de l'Auge 9 – 1636 Broc ou par e-mail sur [administration@broc.ch](mailto:administration@broc.ch) et comporter les éléments suivants :

- ✓ brève lettre de motivation,
- ✓ curriculum vitae et une copie du brevet de sauvetage valable (poste de gardien·ne),
- ✓ mention de la ou des périodes de disponibilité.

Les cahiers des charges peuvent être obtenus auprès de notre secrétariat communal. Les dossiers seront traités dans l'ordre d'arrivée et les engagements validés au fur et à mesure.

Février 2022

Le Conseil communal



## AVIS DE L'ÉTAT DE FRIBOURG – GRANGENEUVE – SECTION AGRICULTURE

### Aux agriculteurs et détenteurs d'animaux : le recensement agricole arrive à grands pas !

Le recensement agricole annuel aura lieu du 4 février 2022 au 1<sup>er</sup> mars 2022, sous la houlette de Grangeneuve. Les exploitants agricoles, ainsi que tous les détenteurs de bovins, chevaux, porcs, ovins, caprins, daims et cerfs rouges détenus en enclos, lamas, alpagas, volaille et abeilles, de même que les pisciculteurs professionnels, sont tenus de mettre à jour leurs données.

L'objectif de ce recensement est, entre autres, de recenser tous les animaux qui doivent être assurés contre le risque des épizooties auprès de l'Établissement d'assurance des animaux de rente, Sanima et de lutter plus efficacement contre les maladies animales. Les autorités compétentes doivent avoir une vision globale et savoir quels animaux sont gardés dans quel lieu de détention. Sont également soumis à l'assurance obligatoire les animaux des espèces énumérées précédemment détenus à titre de hobby ou en tant qu'animaux de compagnie.

Les agriculteurs et les détenteurs d'animaux concernés recevront les informations concernant l'ouverture du recensement par e-mail. L'accès à l'application GELAN se fera comme d'habitude via le portail [www.agate.ch](http://www.agate.ch).

Si vous avez besoin d'aide pour le recensement, veuillez vous annoncer à votre préposé local. Les nouveaux détenteurs s'annoncent directement auprès du secteur paiements directs de Grangeneuve.

Préposé local pour la Commune de Broc : Monsieur Thierry Pugin - 079 533 87 07

Février 2022

Le Conseil communal

## AVIS DU SERVICE CANTONAL DE L'ÉNERGIE – SUBVENTIONNEMENT



**Le Programme Bâtiments Fribourg**  
Assainir, ça paye.

Il s'agit d'un programme qui vous aide financièrement dans le cadre de vos décisions de construction servant à moderniser votre bien immobilier et à réduire la consommation d'énergie.

Renforcé dans le cadre du Plan de relance COVID-19, le Programme Bâtiments Fribourg a repris sa forme initiale depuis le 10 décembre 2021. Il reste toutefois très attractif pour les propriétaires souhaitant assainir leur bâtiment ou remplacer leur système de chauffage.

Par communiqué de presse du 12 novembre 2021, la Direction de l'économie et de l'emploi annonçait le succès rencontré par le Programme Bâtiments Fribourg renforcé dans le cadre du Plan de relance COVID-19 et son arrêt probable bien avant la date butoir du 31 décembre 2022. Cette annonce a entraîné une avalanche de dépôts de nouvelles demandes de subvention, accélérant davantage encore l'épuisement du montant à disposition, soit au total 15 millions de francs (5 millions du canton et 10 millions des contributions globales de la Confédération).

Dès lors, depuis le 10 décembre 2021, *Le Programme Bâtiments Fribourg* revient dans sa forme entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et ce, en principe, au moins jusqu'en 2025, selon les disponibilités du Fonds cantonal de l'énergie.

[www.fr.ch/sde/subventions](http://www.fr.ch/sde/subventions)

Février 2022

Le Conseil communal

## CARTES D'ACCÈS

L'accès à la déchetterie communale est autorisé sur présentation de la carte.

Afin que tous les ayants droit puissent être munis d'un titre valable, le Conseil communal a décidé d'éditer chaque année une nouvelle carte qui est distribuée aux ménages de Broc avec la facture annuelle concernant la taxe ordure.

Un exemplaire de la carte est délivré gratuitement à chaque ménage. Les nouveaux habitants se verront remettre la carte lors de leur inscription au contrôle des habitants. Un duplicata pourra être demandé, contre paiement de CHF 5.-, à l'administration communale en tout temps.

**Toute personne se rendant à la déchetterie communale devra être en possession de cette carte, sans quoi elle se verra refuser l'accès ou devra s'acquitter d'une taxe de CHF 5.- pour y entrer.**

Février 2022

Le Conseil communal





## ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Présidence : Monsieur Claude Cretton, Syndic

Présences : 45 personnes, dont 43 citoyennes et citoyens actifs ; majorité absolue 22

Scrutateurs : Madame Chantal Delley et Messieurs Gérard Horner et André Barras

Monsieur le Syndic ouvre l'Assemblée avec pour sujets principaux la présentation des budgets 2022 ainsi que divers investissements.

Le plan de protection Covid a été adapté selon les directives en vigueur. Monsieur le Syndic remercie ainsi tout un chacun-e de bien vouloir respecter le port du masque et la distanciation sociale.

Au regard des articles 9 de la loi sur les communes (LCo) et 2 du Règlement d'exécution de la LCo (RELCo), toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de Mesdames Anette Cetinjanin-Leuzinger, Secrétaire communale, et Christiane Oberson, Administratrice des finances.

Notre Secrétaire communale rédigera le procès-verbal. En vertu de l'article 3 de la LCo, la séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

### CONVOCAATION – TRACTANDA

L'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 47 du 26 novembre 2021, une convocation adressée par un tous-ménages et un avis au pilier public, ainsi que sur le site Internet.

**1. Procès-verbal de l'Assemblée du 7 juin 2021 (constitutive) ;** ne sera pas lu étant publié dans *LA VIE BROCOISE* et sur le site Internet [www.broc.ch](http://www.broc.ch); il est également à disposition auprès du secrétariat communal.

### **2. Budgets 2022 - Rapports de la Commission financière - Approbation**

#### **2.1 Foyer « La Rose des Vents » - Exploitation**

#### **2.2 Commune de Broc**

##### **2.2.1 Exploitation**

##### **2.2.2 Investissements**

- a) Ecole : réfection de la toiture et mesures énergétiques - CHF 680'000.-
- b) Bâtiment du bureau communal : assainissement et mesures énergétiques - CHF 260'000.-
- c) Assainissement de la zone polluée du stand de tir à 300 m - CHF 264'000.-
- d) Valorisation de la traversée de la localité (VALTRALOC 2), secteur « Centre village » - Crédit de construction – CHF 1'835'200.-
- e) Rue du Prieuré : réfection de la chaussée et pose d'un collecteur d'eaux claires - CHF 270'000.-
- f) Réfection des routes du Pessot et des Gîtes - CHF 360'000.-

### **3. Désignation de l'organe de révision : comptes 2022 à 2024 - Rapport de la Commission financière**

#### **3.1 Foyer « La Rose des Vents »**

#### **3.2 Commune de Broc**

### **4. Planification financière 2022-2026 : présentation - Rapport de la Commission financière**

### **5. Divers**

Monsieur le Syndic relève qu'un certain nombre de convocations comportaient le recto sur les deux faces. Etant donné que la publication des budgets n'est pas une obligation, l'Assemblée peut avoir lieu. Il excuse ce problème d'impression.

Il ajoute ensuite qu'il manque l'approbation du protocole de l'Assemblée du 12 avril dernier. Lors de l'Assemblée constitutive du 7 juin dernier, ce protocole n'avait pas pu être approuvé, celui-ci n'ayant pu paraître dans *LA VIE BROCOISE*. Il propose dès lors de l'ajouter au point 1 à l'ordre du jour puisque ce protocole a été publié dans *LA VIE BROCOISE*, sur le site Internet de la Commune et était à disposition au secrétariat communal.

La parole n'étant pas demandée, le déroulement de l'Assemblée se fera selon l'ordre du jour proposé et accepté, avec l'ajout précité.

### **1. PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 ET DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE CONSTITUTIVE DU 7 JUIN 2021**

Comme décidé précédemment, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 12 avril 2021 ne sera pas lu, ayant été publié dans *LA VIE BROCOISE*, sur le site Internet de la Commune et était à disposition auprès du secrétariat communal, conformément à l'article 13 RELCo.

Ce procès-verbal du 12 avril 2021, ne faisant l'objet d'aucune remarque, est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, par main levée, à l'unanimité.



Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale constitutive du 7 juin 2021 ne sera pas lu, ayant été publié dans *LA VIE BROCOISE*, sur le site Internet de la Commune et était à disposition auprès du secrétariat communal, conformément à l'article 13 RELCo.

Ce procès-verbal du 7 juin 2021, ne faisant l'objet d'aucune remarque, est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, par main levée, à l'unanimité.

Des remerciements vont à leur auteure, Madame Anette Cetinjanin-Leuzinger, Secrétaire communale, pour leurs rédactions.

## 2. BUDGETS 2022 - RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE - APPROBATION

### 2.1 FOYER « LA ROSE DES VENTS » - EXPLOITATION

Monsieur le Syndic annonce que le budget 2022 est le fruit d'une gestion attentive de la part de la direction du foyer et de la commission de direction. Il est équilibré et a été établi en évaluant les charges et les recettes avec prudence, notamment en lien avec la situation sanitaire qui est malheureusement à nouveau préoccupante en cette fin d'année. Malgré tout, la stabilité financière de l'établissement va pouvoir se confirmer encore l'année prochaine.

|                                | Budget 2022 | Budget 2021 |
|--------------------------------|-------------|-------------|
|                                | (en CHF)    |             |
| Établissement selon norme MCH2 |             |             |
| Revenus                        | 5'291'200   | 5'141'760   |
| Charges                        | 5'290'180   | 5'139'310   |
| RÉSULTAT (bénéfice)            | 1'020       | 2'450       |

Il cède la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic responsable des finances et membre de la commission de direction, pour la présentation détaillée des différents éléments du budget.

### SOINS - CHF 3'181'500.- (résultat équilibré)

La totalité des charges salariales et sociales du personnel soignant est financée d'une part par la facturation des soins de base LAMal et, d'autre part, par les taxes couvrant les frais d'accompagnement. La variation de ces charges est dépendante du niveau de soins des résidents, déterminé par des évaluations périodiques. C'est l'ensemble de ces niveaux qui définit la dotation annuelle globale en personnel soignant. L'excédent de charges de CHF 46'500.- sera versé par l'Etat de Fribourg afin d'atteindre l'équilibre requis. Dès le 1<sup>er</sup> octobre 2021, le matériel de soins LIMa est pris en charge par les assureurs maladie. Une partie est facturée directement par la pharmacie partenaire et une autre par le foyer lui-même. Jusqu'alors, le financement était assuré par le Canton sous la forme d'un forfait journalier.

### SOCIO-HÔTELIER - CHF 203'830.- (surplus de charges)

Les taxes d'hébergement correspondent à un taux d'occupation estimé à 98 %, soit environ 15'750 journées facturées. Le produit de ces taxes, soit CHF 1'654'400.-, a été calculé selon le prix de pension. Il est non indexé depuis 2019 et s'élève à CHF 105.- par jour. Quant à la totalité des salaires, pour un effectif de quelque 13 personnes équivalent plein temps, on peut constater une stabilité par rapport au budget 2021. La politique salariale du foyer respecte l'échelle des traitements du personnel de l'Etat. L'ensemble des charges augmente de 5,9 % par rapport aux comptes 2020. Les recettes de la cafétéria ne retrouvent pas les chiffres d'avant la pandémie, mais sont tout de même estimées à la hausse par rapport aux comptes 2020. Plusieurs inconnues subsistent malgré tout quant à l'évolution de la situation sanitaire et aux éventuelles restrictions pour les EMS.

### FINANCEMENT - CHF 204'850.- (excédent de produits)

Le montant total des frais financiers issus de la comptabilité des investissements mobiliers et immobiliers est versé, depuis la mutualisation de 2018, par le pot commun du Réseau santé et social de la Gruyère. Les investissements des EMS de la Gruyère, ainsi que le coût financier des journées hors district, sont refacturés aux communes selon la même règle appliquée pour les soins à domicile.

### RÉSULTATS RÉSUMÉS - CHF 1'020.- (excédent de produits)

On peut noter une situation où les charges sont couvertes, à l'instar des années précédentes, par les remboursements des frais financiers au travers du pot commun.



## CHIFFRES CLÉS - CHF 4'411'930.-

Il ressort que les 83.4 % des coûts proviennent des charges salariales et sociales, proportion légèrement supérieure au budget 2021. On constate en outre que les charges précitées vont s'élever en 2022 à CHF 8'356.- par mois et par résident. L'effectif total en personnel est assez stable, soit 45.5 unités plein temps et dépend des soins nécessaires aux résidents.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, le budget d'exploitation 2022 du foyer « La Rose des Vents », présentant un excédent de produits de CHF 1'020.- est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

## 2.2 COMMUNE DE BROC

Le budget de fonctionnement, nouvellement appelé budget d'exploitation avec le modèle comptable harmonisé (MCH2) comme l'explique Monsieur le Syndic, a été établi avec la plus grande attention afin de montrer une situation reflétant au mieux la réalité. Les charges ont été analysées de manière approfondie, en tenant compte des risques qui y sont directement liés. Quant aux produits, ceux-ci ont été estimés en privilégiant une approche réaliste, tout comme le préconisent les normes MCH2. Le résultat du budget qui découle de ces démarches est malgré tout déficitaire. La raison principale en est l'augmentation des *charges de transferts*, appelées anciennement *charges liées*.

### 2.2.1 EXPLOITATION

| Budget 2022 | Budget 2021 |
|-------------|-------------|
|-------------|-------------|

*Établissement selon norme MCH2*

*(en CHF)*

#### Revenus

|                                                     |                   |                   |
|-----------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE                             | 212'440           | 173'400           |
| ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE                  | 416'825           | 405'596           |
| FORMATION                                           | 747'965           | 541'674           |
| CULTURE, SPORT ET LOISIRS                           | 341'262           | 217'489           |
| SANTÉ                                               | 8'000             | 8'500             |
| PRÉVOYANCE SOCIALE                                  | 596'049           | 538'814           |
| TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS                        | 168'212           | 164'255           |
| PROTECTION ENVIRONNEMENT,<br>AMÉNAGEMENT TERRITOIRE | 1'342'188         | 1'287'062         |
| ÉCONOMIE                                            | 186'136           | 253'236           |
| FINANCES ET IMPÔTS                                  | 9'153'424         | 8'869'020         |
| <b>Total des revenus</b>                            | <b>13'172'501</b> | <b>12'459'046</b> |





## Charges

|                                                     |                   |                   |
|-----------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE                             | 1'599'245         | 1'352'129         |
| ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE                  | 503'500           | 474'487           |
| FORMATION                                           | 3'598'841         | 3'287'521         |
| CULTURE, SPORT ET LOISIRS                           | 1'229'097         | 881'728           |
| SANTÉ                                               | 1'077'782         | 996'052           |
| PRÉVOYANCE SOCIALE                                  | 2'005'085         | 1'868'277         |
| TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS                        | 1'215'836         | 1'268'127         |
| PROTECTION ENVIRONNEMENT,<br>AMÉNAGEMENT TERRITOIRE | 1'727'025         | 1'579'043         |
| ÉCONOMIE                                            | 383'982           | 465'158           |
| FINANCES ET IMPÔTS                                  | 106'425           | 267'253           |
| <b>Total des charges</b>                            | <b>13'446'817</b> | <b>12'439'775</b> |
| <b>RÉSULTAT (+ bénéfice, - déficit)</b>             | <b>-274'316</b>   | <b>19'271</b>     |

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, poursuit : le budget d'exploitation a été établi sur les bases habituelles. Le Conseil communal présente tout d'abord les différentes charges des services (complexe sportif, piscine, routes communales, approvisionnement en eau, traitement des eaux usées, gestion des déchets, sylviculture), puis celles du personnel et des éléments financiers. Les recettes sont présentées comme auparavant.

### Complexe sportif de la Plaine des Marches - CHF 639'546.- (excédent de charges)

Mis en service depuis le 15 octobre dernier, les prévisions pour 2022 concernent toute la période, alors que seuls trois mois avaient été prévus dans le budget 2021. Dans les charges de personnel, le travail de conciergerie intérieure et extérieure est budgétisé, alors qu'il était en partie externalisé ou réparti différemment en 2021. Les amortissements sont calculés sur la totalité de l'investissement, selon le taux prévu par le SCom, soit 3 % pour une durée de vie de 33 ans. Les charges financières sont déterminées sur la base d'un emprunt total de CHF 10'000'000.-, moins élevé que le montant initialement estimé (CHF 14'000'000.-). Quant aux revenus, ils ont été déterminés sur la base des conventions signées avec le tenancier de la buvette, la Commune de Botterens et les sociétés sportives locales.

### Piscine - CHF 190'950.- (déficit)

En 2022, il est prévu de rallonger la période d'ouverture par rapport à 2021, ce qui engendre des frais supplémentaires de personnel, d'eau et d'électricité. Au niveau des amortissements et des charges financières, les modifica-

tions sont liées au crédit d'étude voté en avril 2021 pour la rénovation du site. Les ventes ont été adaptées selon la moyenne des dernières années, impactant ainsi également les locations. Au final, le déficit occasionné est moins élevé qu'en 2021 et la participation de l'Association intercommunale Sports en Gruyère (AISG) à raison de 50 % est adaptée en conséquence.

### Routes communales - CHF 888'661.- (excédent de charges)

La réorganisation des services communaux et la mise en service du complexe sportif ont été planifiées sans engagement de personnel supplémentaire en 2021. Toutefois, l'organisation en elle-même est encore en période de mise en route, raison pour laquelle la nécessité d'engager une personne supplémentaire pour appuyer les services communaux sera encore examinée.

L'entretien des routes comprend, outre les travaux usuels, la finalisation des zones 30 km/h, les mesures d'accompagnement liées aux travaux TPF, le trottoir à réfectionner à Broc- Fabrique et à la route des Moulins et des travaux à la rue du Baly. Des travaux de signalisation sont également planifiés, en lien avec la finalisation des zones 30 km/h.

### Approvisionnement en eau potable - CHF 502'500.- (compte équilibré)

Le service est autofinancé. Le matériel d'exploitation a été évalué en fonction des besoins, notamment liés aux ruptures de canalisations, plus nombreuses en 2020 et 2021. A ce propos, une analyse des canalisations communales sera lancée dans le courant 2022.



## **Traitement des eaux usées - CHF 559'488.- (compte équilibré)**

Le service est également autofinancé grâce au prélèvement sur la réserve d'équilibre du compte. Les dépenses d'exploitation sont moins élevées qu'en 2021 en raison d'une baisse de la participation à l'Association intercommunale du Comté de Gruyère. Dans les charges financières, les intérêts des capitaux propres ont été intégrés en fonction des investissements réalisés.

## **Gestion des déchets - CHF 47'173.- (excédent de charges)**

Le taux de couverture s'élève à 82.5 %, stable en comparaison avec celui de 2021. Seul du matériel d'exploitation a été prévu en supplément afin de favoriser l'accès aux bennes et d'optimiser les services mis à disposition.

## **Sylviculture (anciennement Forêts) - CHF 32'315.- (excédent de charges)**

Ce domaine présente une situation légèrement meilleure que 2021. Le plan quadriennal prévoit des travaux de moindre envergure, générant également des recettes en diminution, notamment au niveau des subventions.

## **Eclairage du Vieux-Clocher - CHF 28'800.- (excédent de charges)**

Dans le cadre de l'embellissement du village le Conseil communal a décidé de mettre en valeur le site du Prieuré en éclairant le Vieux-Clocher.

## **Charges de personnel - CHF 3'155'561.-**

Les charges de personnel sont influencées par les différents besoins mentionnés auparavant et sont impactées de la manière suivante :

- Exécutif : la majorité des vacations sont regroupées dans ce poste, selon les normes MCH2, au lieu d'être réparties dans les dicastères. Les tarifs de la nouvelle législation ont été appliqués.
- Administration des finances : le surplus de travail généré par la mise en place du MCH2 et de différents projets informatiques nécessitent une augmentation de taux de travail, en durée déterminée.
- Secrétariat et bâtiments : les répartitions selon les heures effectives influencent ce poste, que ce soit pour le secrétariat général ou pour les travaux liés aux bâtiments communaux tels que le bureau communal, les chalets, les abris PC, etc.
- Conciergerie des écoles : elle bénéficie des services d'un aide-concierge dont l'engagement est prévu à durée déterminée. Les heures réelles effectuées modifient également la répartition des charges salariales.
- Prévoyance sociale : le service des curatelles doit faire face à des dossiers de plus en plus complexes, principale raison d'une dotation en personnel supplémentaire.
- Service technique : le nombre de dossiers à traiter, les exigences cantonales et les renseignements né-

cessaires aux citoyens devenant de plus en plus pointus et nombreux, une augmentation de taux de travail a été prévue, à durée déterminée.

## **Amortissements - CHF 1'034'493.-**

L'augmentation est principalement liée à la mise en service du complexe sportif, mais également à la finalisation du projet informatique scolaire.

## **Charges financières - CHF 120'923.- (total des charges)**

Les charges financières tiennent compte des intérêts des fonds propres dans les comptes environnementaux.

## **Charges de transferts - CHF 6'157'473.- (total des charges)**

Anciennement appelées charges liées, elles subissent une très nette hausse, principalement due à l'assainissement de la caisse de pension du personnel de l'Etat, répercutée aussi bien dans les charges de transferts cantonales que dans celles des associations intercommunales. Elles sont ponctuelles et toutes prévues en 2022. Une provision avait été créée en 2018 à hauteur de CHF 500'000.- pour compenser ces augmentations. Elle est partiellement utilisée pour couvrir les charges de la santé, de la prévoyance sociale, de la formation spécialisée et du trafic régional prévues dans ce budget.

## **Total général des charges - CHF 13'446'817.-**

En résumé, les charges subissent une hausse importante dans presque tous les dicastères, hormis ceux des routes, de l'économie et des finances et impôts.

## **Revenus fiscaux - CHF 8'059'001.- (total des produits)**

Les impôts directs ont été évalués en fonction des données transmises par le Service cantonal des contributions. L'impôt sur le revenu avait été estimé très prudemment en 2021, en raison de la situation sanitaire. Pour 2022, l'Administration cantonale n'a plus prévu cet impact, les mesures en place au niveau professionnel permettant aux salariés de continuer leur activité. L'impôt sur la fortune a été revu à la baisse en fonction de la situation 2019, servant de base de calcul. L'impôt sur le bénéfice et le capital a été calculé en fonction de la nouvelle loi sur le projet fiscal 17, anciennement appelée RIE3 (révision de l'imposition des entreprises). De plus, la compensation prévue par l'Etat n'est plus versée pour 2022. Enfin, la contribution immobilière a été adaptée selon la facturation 2021.

## **Taxes et redevances - CHF 2'029'398.- (total des produits)**

Les taxes ont été adaptées aux différents règlements en vigueur. Les ventes sont principalement composées des entrées à la piscine, en légère augmentation, ainsi que des ventes de bois, diminuant selon le plan quadriennal. Les remboursements de tiers correspondent aux recettes des parents pour l'accueil extrascolaire, au remboursement des tâches étatiques du forestier de triage, à la participation des autres communes pour les Gorges de la Jogne et à la participation Nestlé pour les infrastructures routières.



## **Revenus de transferts (subventions, participations) - CHF 2'479'914.- (total des produits)**

Ils proviennent en majorité des différents remboursements d'autres communes pour le Service des curatelles Haute-Gruyère, le cercle scolaire et la démoustication. La péréquation financière est en légère baisse, l'indice de potentiel fiscal s'améliorant. Les subventions des collectivités publiques concernent principalement les remboursements liés au CSPi Grevère, à l'AlSG et à l'ECAB.

## **Total des revenus - CHF 13'172'501.-**

En résumé, les revenus augmentent également de manière importante. Ce sont spécialement les dicastères de la formation, de la culture, du sport et des loisirs et celui des finances et impôts.

## **Résultats - CHF 274'316.- (déficit)**

La différence entre les revenus et les charges laisse apparaître une perte de CHF 274'316.-. Cette situation devrait se corriger lors du prochain exercice, pour deux raisons :

- les charges de transferts sont impactées uniquement en 2022 par l'assainissement de la caisse de pension ;
- les produits fiscaux sont soumis à un taux de 0.89 en 2022, alors qu'ils seront à nouveau calculés selon l'ancien taux de 0.92 dès 2023.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, le budget d'exploitation 2022 de la Commune de Broc, présentant un déficit de CHF 274'316.- est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

### **2.2.2 INVESTISSEMENTS**

#### **a) ÉCOLE : RÉFECTION DE LA TOITURE ET MESURES ÉNERGÉTIQUES - CHF 680'000.-**

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Yael Piccand, Conseiller communal en charge, entre autres, des bâtiments.

Monsieur Yael Piccand précise que l'école primaire date de 1908 ; elle a subi, au cours du siècle passé, plusieurs aménagements tant intérieurs qu'extérieurs. Des transformations et rénovations importantes ont été réalisées en 1999.

Le bâtiment présente aujourd'hui la configuration suivante :

- au sous-sol : la salle des maîtres, une salle de bricolage, des locaux de rangement et de nettoyage ;
- au rez-de-chaussée : 4 salles de classe et les locaux de la conciergerie ;
- au 1<sup>er</sup> étage : 4 salles de classe ;
- au 2<sup>e</sup> étage : 3 salles de classe et 2 bureaux ;
- dans les combles : la bibliothèque et des espaces de rangement.

Les derniers travaux effectués en 2021 ont consisté à

mettre en séparatif le bâtiment. En parallèle, les murs du sous-sol ont été assainis avec l'application d'une couche isolante et drainante. La cour d'école a été en partie rénovée en enrobé bitumineux, côté centre paroissial.

Ce bâtiment est frappé d'une mesure de protection (A1) au sens des biens culturels, ce qui signifie que tous les travaux importants envisagés doivent suivre des directives strictes en matière de réalisation (p. ex. matériaux utilisés).

La composition de la toiture « froide » ne laisse apparaître aucun défaut sur la structure porteuse. Cet état de fait coïncide avec l'actuelle ventilation naturelle de l'ensemble de la structure : la charpente est saine. En revanche, sa couverture, soumise à l'humidité, est en mauvais état et doit être remplacée dans les meilleurs délais.

Dès lors, cette situation devient urgente et préoccupante car lors de précipitations et de météo tempétueuse la toiture pourrait fuir et l'eau pénétrer à l'intérieur avec des conséquences importantes. De plus, la couverture du toit ne pourrait résister à des surcharges dues à de fortes précipitations de neige.

De nombreux dégâts ont été constatés sur la couverture de la toiture, selon les inspections réalisées par des entrepreneurs du domaine. Le lattage et les tuiles d'origine sont dans un état préoccupant et les intempéries de 2021 n'ont fait qu'aggraver la situation. La ferblanterie doit également être assainie, y compris le vétuste système de paratonnerre.

Un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) a été établi en 2020 par Gruyère Energie SA, à Bulle.

Ce document propose des améliorations simples et envisageables à réaliser à court terme sur cette bâtisse centenaire, à savoir : la pose d'isolation au sous-sol et au plancher des combles et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques d'une surface totale de 40 m<sup>2</sup> placés sur la toiture (7.5 kWc).

De par la qualité architecturale des façades extérieures celles-ci ne pourront pas recevoir de couche isolante. En outre, il n'est pas envisagé d'isoler la toiture, car ce volume ne suscite aucun intérêt à court ou long terme.

Par le biais de cet investissement, le Conseil communal profite également de remplacer trois fenêtres qui ne sont plus étanches et de rafraîchir les murs au sous-sol.

Les travaux, estimés à CHF 680'000.-, devront débuter impérativement en juillet 2022, à savoir pendant les vacances scolaires.

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par emprunt représente une charge annuelle de CHF 27'200.-.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, cet investissement de CHF 680'000.- pour la réfection de la toi-





ture et les mesures énergétiques de l'école primaire est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

## **b) BÂTIMENT DU BUREAU COMMUNAL : ASSAINISSEMENT ET MESURES ÉNERGÉTIQUES – CHF 260'000.-**

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Yael Piccand, Conseiller communal en charge, entre autres, des bâtiments.

Monsieur Yael Piccand précise que ce bâtiment communal date de 1891 ; il a subi, au cours des années, plusieurs aménagements tant intérieurs qu'extérieurs. Depuis 2010, les fenêtres ont été remplacées, la toiture et les façades réfectionnées et l'appartement du concierge aménagé en salles de réunion.

Le bâtiment présente, aujourd'hui, la configuration suivante :

- au sous-sol : les caves, des locaux de rangement (archives) et un garage ;
- au rez-de-chaussée : 2 salles de classe et le bureau du Directeur des écoles ;
- au 1<sup>er</sup> étage : l'administration communale ;
- au 2<sup>e</sup> étage : le service des curatelles Haute-Gruyère, la salle du Conseil et la salle des commissions ;
- les combles ne sont pas aménagés.

Ce bâtiment est frappé d'une mesure de protection (B2) au sens des biens culturels. Cela signifie que tous les travaux importants envisagés doivent être conformes aux directives strictes en matière de réalisation (p. ex. matériaux utilisés).

Un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) a été établi en 2020 par Gruyère Energie SA, à Bulle. Ce document propose des améliorations simples et envisageables à réaliser à court terme sur cette bâtisse centenaire, à savoir : isoler les plafonds des locaux du sous-sol non chauffés, compléter l'isolation actuelle du plancher des combles avec l'ajout d'une couche complémentaire, assainir la production d'eau chaude sanitaire (ECS) par une centralisation correcte (soit en éliminant les chauffe-eaux électriques et en repensant la distribution principale par la création d'une colonne montante) et installer des panneaux solaires photovoltaïques sur le toit sur une surface de 95 m<sup>2</sup> (18 kWc).

En ce qui concerne les façades, une isolation périphérique n'est pas envisageable car elle modifierait considérablement le caractère architectural d'origine du bâtiment (pas possible au regard des mesures de protection). La solution d'un crépi isolant n'a pas été retenue, car cette méthode ne constitue pas une mesure efficace.

L'ensemble des volets en bois sont en mauvais état. Ils seront remplacés par des éléments en aluminium plus résistants aux intempéries.

En exécutant la variante préconisée, les coûts énergétiques annuels devraient s'abaisser de 30 à 40 %. Les travaux devisés à CHF 260'000.- seront réalisés en juillet 2022, pendant les vacances scolaires.

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par emprunt représente une charge annuelle de CHF 10'400.-.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

Madame Nicole Magnin demande si l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite a été examinée par le Conseil communal. Monsieur le Syndic répond qu'une solution serait d'accueillir les citoyens se rendant au bureau communal au rez-de-chaussée. Cette variante est en lien avec le projet d'une nouvelle école à horizon 2026-2030 pour remplacer les igloos et répondre à l'augmentation du nombre d'écopoli. Le Conseil communal est conscient que l'accessibilité doit être améliorée.

Monsieur André Barras demande la raison de la différence de surface de panneaux solaires entre l'école (40 m<sup>2</sup>) et le bâtiment du bureau communal (95 m<sup>2</sup>). Monsieur Yael Piccand précise que leur surface a été déterminée par le CECB (orientation importante pour un bon rendement) et que la complexité du toit de l'école à plusieurs pans en est aussi une raison.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, cet investissement de CHF 260'000.- pour l'assainissement du bâtiment du bureau communal et la mise en place de mesures énergétiques est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

## **c) ASSAINISSEMENT DE LA ZONE POLLUÉE DU STAND DE TIR À 300 M - CHF 264'000.-**

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Boris Sprenger, Conseiller communal en charge, entre autres, des sites pollués.

Monsieur Boris Sprenger précise que le stand de tir comportait anciennement 14 cibles contre 6 actuellement. En raison des activités de tir, les polluants contenus dans les balles (plomb et antimoine principalement) se sont accumulés dans et autour des zones d'impact et sont à l'origine d'une pollution des sols. Pour éviter une pollution future des sols, des pare-balles ont déjà été installés sur chaque cible.

Une investigation historique et technique préalable, selon l'Ordonnance fédérale sur les sites contaminés, a été réalisée entre 2017 et 2018 par le bureau RWB Fribourg SA, à Broc. Cette investigation fut rendue obligatoire par le cadastre des sites pollués de la Commune. Une cartographie fine des concentrations en plomb a été réalisée. Elle a consisté en la délimitation de zones potentiellement homogènes par rapport à la pollution au plomb, en prenant en compte la topographie du terrain et l'axe de tir.

Cette cartographie a mis en évidence la présence de plomb dans les matériaux à des concentrations supérieures aux valeurs limites (< 1'000 mg/kg), impliquant un besoin d'assainissement du site.

Dans sa prise de position du 6.09.2018, le Service can-



tonal de l'environnement a confirmé la nécessité d'assainir la zone polluée, au regard de la protection des sols. A la suite de ces travaux, le site sera totalement dépollué et l'inscription au cadastre des sites pollués sera radiée. La dépollution de la zone présente un devis de CHF 264'000.- à charge de la Commune après déductions des subventions fédérale et cantonale de respectivement CHF 196'000.- et CHF 130'000.- (total global : CHF 590'000.-).

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par emprunt représente une charge annuelle de CHF 10'560.-.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

En réponse à la question de Monsieur Stéphane Corpataux, Monsieur le Syndic indique que la Société des Carabiniers de Broc et environs ne participe pas financièrement à cet investissement, mais qu'elle a financé en partie la pose des pare-balles.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, cet investissement de CHF 264'000.- pour l'assainissement de la zone polluée du stand de tir à 300 m est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

#### **d) VALORISATION DE LA TRAVERSÉE DE LA LOCALITÉ (VALTRALOC 2), SECTEUR « CENTRE VILLAGE » - CRÉDIT DE CONSTRUCTION – CHF 1'835'200.-**

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Samay Somkhith, Conseiller communal en charge, entre autres, des routes communales.

Le projet de valorisation des espaces routiers en traversée de localité (VALTRALOC), secteur « centre village » à Broc, a pour but principal de réaménager le tronçon routier et ses abords. L'insécurité des piétons, liée aux vitesses excessives enregistrées démontrent que des routes larges et trop bien délimitées incitent à dépasser la vitesse autorisée.

L'application de nouvelles règles sur la manière de concilier trafic automobile et piétons, une géométrie et une vitesse adaptées, ainsi qu'une surface en enrobé bitumineux phono- absorbant, permettront, entre autres, de diminuer les émissions sonores découlant du trafic toujours plus dense et ainsi contribuer à une meilleure qualité de vie.

En 2018, l'Assemblée communale a approuvé l'investissement pour les prestations d'ingénierie pour un montant de CHF 160'000.-. Ce projet a été adjugé au bureau RWB Fribourg SA, à Broc, lauréat de l'appel d'offres soumises aux marchés publics.

La mise à l'enquête du secteur VALTRALOC 2 s'est terminée en automne 2021, sans opposition. Dès lors et après l'obtention du permis de construire, prévue en janvier 2022, le Conseil communal souhaite réaliser les travaux au printemps 2022 pour une durée à déterminer encore.

La première partie du secteur concerné, depuis le giratoire de l'Hôtel de Ville et le croisement de la rue du Château, prévoit des zones piétonnes plus importantes qu'actuellement. La largeur de la route variera de 6.60 à 6.80 m en fonction de la géométrie de la chaussée.

Le parking de la Place du Parc comportera 42 places dont 2 pour handicapés et des emplacements pour deux-roues (actuellement 40 places dont 1 pour handicapés).

Les passages pour piétons subiront de légères modifications afin d'être plus larges et mieux signalés pour tous les usagers. Ils mesureront de 1.65 à 3.85 m.

Ce dimensionnement, normé et imposé par le Service cantonal des ponts et chaussées (SPC), libère ainsi des espaces importants au profit de la mobilité douce et ralentit considérablement le trafic routier tout en permettant le croisement des véhicules.

Des bordures en granit de 8 cm seront mises en place le long de la route cantonale de manière à séparer les espaces routiers et piétonniers.

Le deuxième secteur, en direction de Jaun, depuis le croisement de la rue du Château jusqu'au carrefour de la rue du Tir, prévoit un portail d'entrée avec la réduction du gabarit de la chaussée de 7.50 m à 6.00 m.

Pour les accès privés ou routes publiques débouchant sur la route cantonale, des abaissements de trottoir seront créés avec des bordures franchissables. Ces trottoirs dit « traversant » donneront ainsi la priorité aux piétons.

Le principe de récolte des eaux superficielles de la route doit être conforme aux lois et normes en vigueur, notamment la Loi fédérale sur la protection des eaux, l'Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs et le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE communal). La mise en séparatif des secteurs concernés, tant communaux que privés, sera également exécutée dans le cadre des travaux, selon les informations transmises et échangées avec les propriétaires privés concernés depuis juin 2021.

Le réseau d'éclairage public verra également un changement au niveau des têtes des candélabres pour passer à un système LED, dans le but d'une meilleure diffusion de la lumière et d'économie d'énergie.

Par la concrétisation du projet VALTRALOC, le Conseil communal propose de réfectionner également différents lieux de vie bordant la route cantonale. Plusieurs placettes seront aménagées et arborisées, afin d'offrir des zones de détente plus conviviales.

Monsieur Jean-Marie Oberson demande si une piste cyclable est prévue. Monsieur Samay Somkhith répond par la négative en raison du gabarit de la route restreint à disposition.

En réponse à la question de Monsieur Jean-Marie Oberson au sujet des passages piétons, Monsieur Yan Schorderet, collaborateur technique, précise que ceux existants sont maintenus ; seul celui situé à l'angle de l'immeuble de



l'ancienne banque Raiffeisen sera déplacé pour une question de visibilité.

Madame Chantal Delley exprime ses doutes quant à la sécurité pour les cyclistes avec la bordure prévue à 8 cm sans possibilité de la traverser. Monsieur le Syndic précise que le Conseil communal a privilégié la sécurité des piétons dans ce projet. Prévoir des bordures franchissables par les véhicules est dangereux au regard de la sécurité des piétons. Le gabarit de la route étant ce qu'il est, des choix ont dû être faits. Les automobilistes devront rouler prudemment et diminuer leur vitesse. Une bande cyclable est en revanche prévue dans le sens de la montée du projet VALTRALOC 3 (tronçon entre les giratoires des Marches et de l'Hôtel de Ville).

Monsieur Michel Piller n'est pas convaincu par la largeur de la route qu'il estime trop étroite pour le croisement de poids-lourds ou de gros véhicules. Monsieur Yan Schorderet précise que le dimensionnement de la route cantonale est imposé par le Service des Ponts et Chaussées. Monsieur le Syndic relève que ce projet a été longuement étudié avec les services de l'Etat et que le dimensionnement prévu doit permettre les croisements de gros véhicules également.

En fonction de la bordure droite de 8 cm, Monsieur Stéphane Corpataux pense que les cyclistes pourraient toucher le trottoir et chuter. Le Conseil communal a-t-il pensé à mettre en place des panneaux indicateurs de vitesse ? Monsieur le Syndic répond que le radar pédagogique de la Commune est mis en place régulièrement dans les zones 30 km/h du village, à Broc-Fabrique et y compris sur la route cantonale. En cas de relevés alarmants en termes de vitesse excessive, la Commune fait appel à la Police cantonale pour poser le radar répressif. La largeur de la chaussée prévue par le projet VALTRALOC vise à réduire la vitesse et le Conseil communal est tributaire des directives cantonales en la matière.

Madame Myriam Scherly se demande si l'élargissement des trottoirs répond vraiment au nombre de piétons peu élevé. Monsieur le Syndic relève la situation bulloise.

Monsieur Michel Barbey est d'avis qu'il ne faut pas prendre exemple sur Bulle. Monsieur le Syndic répond que la situation bulloise n'est effectivement pas identique à Broc bien sûr mais le principe de faire cohabiter tous les usagers de la route reste le même. Des contraintes telles que l'interdiction de reculer sur la route cantonale ont dû être prises en considération. L'aménagement des placettes est venu s'ajouter pour valoriser l'espace partagé. Il s'agit donc de mixer les aspects sécuritaires et l'amélioration des abords du tronçon cantonal à travers Broc.

Monsieur Jean-Marie Oberson propose la mise en place d'un îlot devant la nouvelle COOP pour faire ralentir le trafic, plutôt que d'élargir les trottoirs. Monsieur le Syndic constate qu'il y a autant de solutions que d'intervenants sur le sujet. Le Conseil a examiné toutes les variantes proposées. Monsieur Jean-Marie Oberson rétorque qu'il s'agit d'un investissement important pour la Commune.

Monsieur le Syndic acquiesce et relève qu'il n'y a pas beaucoup d'options à choix avec toutes les contraintes du projet. Monsieur Yan Schorderet complète : un îlot est un élément non-carrossable qui aurait une répercussion sur la largeur du trottoir ; avec le gabarit de la route, les normes ne seraient pas respectées.

Madame Chantal Delley constate que sur la route le long du CO2 à La Tour-de-Trême, les automobilistes mordent régulièrement dans le champ étant donné la bordure de l'autre côté de la chaussée. Monsieur Yan Schorderet confirme que le projet VALTRALOC a été validé par le Bureau de prévention des accidents. Pour préserver les piétons, des bordures franchissables sont contre-indiquées.

Après cette partie discussion, Monsieur Samay Somkhith continue la présentation de l'objet : la Commune de Broc, d'une part, et le Canton, via le SPC, d'autre part, sont les maîtres d'ouvrage de ce projet. Le bureau RWB Fribourg SA est le prestataire d'ingénierie pour la conduite du projet. Le mandat pour les travaux paysagers spécifiques a été attribué à BAP Merian, à Avry-devant-Pont.

La rue de Montsalvens est située sur le domaine public de l'Etat de Fribourg. Les coûts des travaux sont répartis financièrement selon la Loi cantonale sur les routes, à savoir :

- à charge de la Commune de Broc : les éléments à caractère édilitaire, tels que les trottoirs et aménagements en faveur des piétons, l'éclairage public et la participation au coût pour les systèmes d'évacuation des eaux claires (surfaces piétonnes).
- à charge du canton de Fribourg : la route cantonale et la participation au coût pour les systèmes d'évacuation des eaux claires (surface chaussée).

Cet investissement est devisé à CHF 1'834'200.- pour la part communale ; la part cantonale s'élève, quant à elle, à CHF 1'027'400.-.

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par emprunt représente une charge annuelle de CHF 64'232.-.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, cet investissement de CHF 1'835'200.- pour le projet de valorisation de la traversée de la localité « centre village » (VALTRALOC 2) est accepté par l'Assemblée à main levée avec 35 avis favorables, 6 avis contraires et 2 abstentions.

**e) RUE DU PRIEURÉ : RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ET POSE D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES - CHF 270'000.-**

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Samay Somkhith, Conseiller communal en charge, entre autres, des routes communales.

La chaussée communale à la rue du Prieuré (n° 24 à 36)





est en mauvais état. En synergie avec l'ensemble d'un avant-projet immobilier attendant en cours de construction actuellement, des travaux de reprofilage de la chaussée ainsi qu'une mise en conformité de la gestion des eaux pluviales sont nécessaires.

L'Assemblée communale de décembre 2020 a accepté un crédit d'étude pour les prestations d'ingénierie à hauteur de CHF 50'000.-. Le Conseil communal souhaite entamer les travaux au printemps 2022.

La superstructure de la route présente de nombreuses fissures et est faïencée sur toute sa longueur. Un reprofilage sur environ 980 m<sup>2</sup> est prévu afin d'aplanir toute la surface. Un rang de pavés délimitera le domaine public des parcelles privées.

Actuellement, les eaux claires ne sont pas correctement évacuées : la pente de la route est irrégulière et les eaux s'écoulent vers une propriété privée. En accord avec le propriétaire concerné, le projet prévoit un collecteur d'eaux claires raccordé à la canalisation existante située en contrebas sur sa parcelle (no 6 du Registre foncier (RF)) et l'ajout d'une grille ainsi que des caniveaux en amont de la chaussée. Le Conseil communal entend profiter des synergies avec le projet de construction attendant qui se raccordera au domaine communal pour l'évacuation des eaux claires.

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par emprunt représente une charge annuelle de CHF 9'450.-.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, cet investissement pour la réfection de la rue du Prieuré et la mise en place d'un collecteur d'eau claire de CHF 270'000.- est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

## **f) RÉFECTION DES ROUTES DU PESSOT ET DES GÎTES - CHF 360'000.-**

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Denis Rime, Conseiller communal en charge, entre autres, des routes alpestres.

Situées sur le territoire de la Commune de Broc, dans la vallée du Motélon, les routes du Pessot et des Gîtes présentent des dégâts importants et font l'objet du présent investissement. Le premier secteur débute au lieu-dit En Favaulaz et se termine au Pré de Joux. Il s'agit d'une route d'alpage d'environ 3.00 m de large avec un revêtement bitumineux d'une longueur de 1.125 km. Des zones d'évitement sont nécessaires pour le trafic bidirectionnel. Le chemin de servitude communal, amenant vers les Gîtes, mesure également 3.00 m de large pour une longueur d'environ 2.50 km.

Pour la route du Pessot, on constate aujourd'hui une usure générale importante du revêtement de faible épaisseur et une dégradation de la route caractérisée par des défor-

mations de la chaussée bordée d'arbres protégés. Des renforcements du coffre de route seront nécessaires sur certaines zones. Le travail principal consiste à démolir, malaxer et mélanger avec adjonction de ciment, les matériaux sur une épaisseur de 30 cm. Le secteur situé entre les fortifications et l'accès à la ferme En Favaulaz sera aussi traité superficiellement afin de profiter des travaux ci-dessus (env. 400 m<sup>2</sup>).

Pour la route des Gîtes, le secteur aval subit, lors de fortes intempéries, d'importantes venues d'eaux superficielles provenant du massif supérieur. Sur ce tronçon, il est prévu de fraiser et reposer l'enrobé sur toute sa largeur. Sur la zone située proche du chalet du Laquier, deux affaissements du bord aval sont bien visibles et dangereux pour les différents transports de bois, bétail ou autres. Le terrain sera purgé sur 80 m<sup>2</sup> et reconstitué avec des matériaux de bonne qualité. Le solde de la route, sur sa partie supérieure, sera assaini aux endroits faïencés et goudronné sur le tronçon dépourvu d'enrobé sur une longueur de 200 m et une largeur de 1 m.

Une exécution pendant la période d'exploitation des alpages n'est pas envisageable. Une fermeture de la route pour une durée de 3-4 semaines sera à discuter et à planifier avec l'entrepreneur.

Les travaux, devisés à CHF 693'250.-, bénéficient de subventions cantonale et fédérale de l'ordre de CHF 333'250.- et représentent un coût de CHF 360'000.- pour la Commune.

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par emprunt présente une charge annuelle de CHF 12'600.-.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

Monsieur Gérard Horner pense que les arbres en bordure de la route pourraient causer à nouveau des problèmes (racines) au revêtement prévu. Monsieur Denis Rime relève que ces arbres sont protégés ; il n'est donc pas possible de les couper mais effectivement la dégradation de la route par leurs racines, à futur, n'est pas exclue.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, cet investissement pour la réfection des routes du Pessot et des Gîtes de CHF 360'000.- est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

## **3. DÉSIGNATION DE L'ORGANE DE RÉVISION : COMPTES 2022 À 2024 - RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

### **3.1 FOYER « LA ROSE DES VENTS »**

### **3.2 COMMUNE DE BROC**

Monsieur le Syndic fait mention des articles du chapitre 6 (art. 57 à 63) de la Loi fribourgeoise du 22 mars 2018 sur les finances communales et de son Ordonnance du 14 octobre 2019 (art. 29 à 31) traitant du contrôle externe de la comptabilité et des comptes par l'organe de révision externe. La commission financière propose un or-



gane de révision externe à l'Assemblée qui le désigne pour le contrôle d'un à trois exercices. Les reconductions de mandat sont possibles mais la durée totale du mandat ne peut dépasser 6 ans consécutifs.

Il cède la parole à Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière : après renseignements pris auprès du Service des communes, il n'est pas obligatoire qu'un seul organe de révision soit désigné pour les comptes communaux et ceux du Foyer, bien qu'il s'agisse d'un établissement de droit public, propriété de la commune. Dès lors, deux organes différents peuvent être désignés, comme cela a été fait depuis 2006, année d'introduction de cette nouvelle obligation pour les communes de se doter d'un contrôleur professionnel externe pour ses comptes.

Pour les comptes des années 2019 à 2021, le mandat de vérification a été confié à la Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle, pour la Commune et à la Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle, pour le foyer « La Rose des Vents ».

Le législateur a prévu que le partenariat ne peut excéder 6 ans consécutifs avec un même vérificateur. En l'espèce, les fiduciaires mentionnées ont été mandatées depuis 2019. Dès lors, la commission financière propose le renouvellement suivant: pour les comptes communaux, la Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle et pour les comptes du foyer, la Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, le renouvellement du mandat des organes de révision pour les comptes communaux 2022 à 2024 à la Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle, et pour les comptes du foyer « La Rose des Vents » 2022 à 2024, à la Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle, est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

#### **4. PLANIFICATION FINANCIÈRE 2022-2026 : PRÉSENTATION - RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

Monsieur le Syndic relève que la planification financière est un outil de gestion offrant une visibilité sur l'avenir de la Commune, à la fois pour le Conseil communal mais aussi pour l'Assemblée communale. C'est un outil de communication et d'aide à la décision, mais il ne s'agit pas d'un budget. C'est une prévision à 5 ans qui précise les incidences financières des décisions passées et des choix futurs. Traitant d'éléments à venir et par conséquent inconnus, la planification financière comporte naturellement une part d'incertitude. Il serait utopique de croire à des prévisions exactes. La planification financière doit être présentée une fois par année à l'Assemblée communale pour information.

Il donne la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances : afin d'obtenir la marge nette d'autofinancement, ou cash-flow, il y a lieu de planifier les recettes et les dépenses du ménage communal pour les cinq ans à venir. Celles-ci sont calculées en fonction des trois dernières années, et corrigées selon les renseignements déjà connus. Les charges ne subissent pas, à notre

connaissance, de modifications majeures entre 2022 et 2026. Par contre, les années suivantes seront impactées par de nouvelles charges de transferts: la construction des EMS régionaux, celle du centre sportif régional et l'agrandissement de la STEP. Les recettes sont adaptées en fonction de l'utilisation de la réserve de réévaluation liée au MCH2, l'utilisation de la provision pour l'assainissement de la caisse de pension de l'Etat, la fin des mesures compensatoires et la valorisation de parcelles communales. La marge nette d'autofinancement est faible, mais reste positive, permettant de réaliser les investissements à venir.

Ainsi, la Commune est à même de financer directement ou par le biais d'emprunts les investissements déjà prévus pour les années 2022 à 2026.

Elle reste attentive à assurer un suivi rigoureux des nouveaux investissements qui viendront se rajouter dans les années à venir, afin de pouvoir les assumer financièrement en fonction de l'évolution de la marge nette d'autofinancement.

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière qui préavise favorablement cette planification à l'attention du Conseil communal : cette projection réaliste a été faite sur la base des éléments connus à ce jour ; elle prend en compte l'apport bénéfique de la péréquation financière et démontre que l'équilibre précaire entre les recettes et les charges demande une analyse toujours plus pointue de la part des élus communaux lors de l'établissement des budgets et des dépenses des deniers publics.

Afin de pouvoir travailler avec cet outil au fil des prochains exercices, la planification financière doit être dynamique et remise à jour régulièrement et selon les besoins.

Cette planification présente les incidences des futurs investissements de la Commune et nous démontre, sur la base des calculs effectués par le Service des communes, concernant la capacité d'investissement, que la Commune peut se permettre ces engagements.

#### **5. DIVERS**

##### **COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES - INAUGURATION**

Monsieur le Syndic tient à débiter les « Divers » en mentionnant l'événement-phare de cette année : l'inauguration du complexe sportif de la plaine des Marches. La commission de bâtisse et le Conseil communal sont très satisfaits du résultat rendu, aussi bien sur le plan architectural que fonctionnel. Quelques améliorations et mesures de corrections seront encore effectuées, notamment sur l'aménagement extérieur. Le budget sera respecté et le décompte final sera présenté lors de la prochaine Assemblée. Les écoles et les sociétés sportives disposent désormais d'un outil de travail et de loisirs performant et agréable dans un cadre exceptionnel. Des remerciements vont à toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de ce bâtiment.



## MUTATIONS AU SEIN DU PERSONNEL COMMUNAL

Dans les départs, Monsieur le Syndic relève ceux de Madame Catia Ramos qui a obtenu son CFC d'employée de commerce et de Monsieur David Tomasin son CFC d'agent d'exploitation. Dans les arrivées, il note celle de Monsieur Maxime Ruffieux pour son apprentissage d'employé de commerce au sein de l'administration et de Madame Alice Aviolat pour son apprentissage d'agente d'exploitation au sein de nos services communaux.

A propos des services communaux, l'organisation a été simplifiée : un responsable unique a été nommé en la personne de Marc Sonney et ceci à partir du 1<sup>er</sup> août 2021.

## FERMETURE DES BUREAUX ET CHANTIERS COMMUNAUX

À l'occasion des fêtes de fin d'année, Monsieur le Syndic annonce que l'administration et les services communaux seront fermés du lundi 20 au vendredi 31 décembre 2021 ; la reprise est fixée au lundi 3 janvier 2022. Les cartes journalières CFF seront à disposition auprès du kiosque « La Marmotte » à Broc. Le ramassage des ordures ménagères aura lieu de manière habituelle, à savoir les vendredis 24 et 31 décembre 2021. La déchetterie communale sera ouverte comme habituellement mais uniquement les mercredis 22, 29 décembre et 5 janvier, de 13h à 19h.

## VENTE DES SAPINS DE NOËL ET BOIS DE FEU

Monsieur le Syndic rappelle la traditionnelle vente de sapins de Noël organisée le samedi 18 décembre 2021, de 10h à 12h, au sous-sol du bâtiment des services communaux. Nous rappelons qu'il est strictement interdit de couper des « sapelots » dans les forêts et plantations.

Du bois de feu est en vente auprès de nos services communaux. Il suffit de s'adresser à Monsieur Benoît Allemann, Forestier communal.

## FENÊTRE DE L'AVENT DE LA COMMUNE

Comme traditionnellement, Monsieur le Syndic invite la population le jeudi 16 décembre 2021, dès 18h devant le bureau communal pour partager un moment de convivialité devant la fenêtre de l'Avent décorée par les apprenti-e-s de l'administration. La tenue de ce moment dépendra évidemment de l'évolution de la situation COVID-19.

## PISCINE COMMUNALE

En vue de l'ouverture de la piscine communale pour la saison estivale à venir du 26 mai au 28 août 2022, Monsieur Boris Sprenger, Conseiller communal, relève les postes vacants, comme habituellement : gardien-ne, aide-gardien-ne, surveillant-e (inhérent au COVID-19) et caissier-ère. Les candidatures doivent être adressées au secrétariat communal par poste ou par courriel à l'adresse [administration@broc.ch](mailto:administration@broc.ch). Les cahiers des charges peuvent être obtenus auprès du secrétariat communal ou consultés sur le site internet de la Commune [www.broc.ch](http://www.broc.ch). Les dossiers seront traités selon l'ordre d'arrivée et les engagements validés au fur et à mesure.

## ABONNEMENT CFF

Comme les années précédentes, Madame Isabelle Sudan, Conseillère communale, confirme que la Commune, associée à la Paroisse met à disposition de la collectivité deux abonnements de transports CFF. Le succès de ces billets n'est plus à démontrer et c'est tout naturellement que ce service est renouvelé. Le prix de l'abonnement est de CHF 42.- comme l'an dernier. La disponibilité des cartes est consultable sur le site communal [www.broc.ch](http://www.broc.ch). Durant la fermeture des bureaux, en cette fin d'année, les abonnements seront vendus auprès du kiosque La Marmotte, à Broc.

## COACHING ET PATROUILLEURS SCOLAIRES

Depuis l'an dernier, Madame Isabelle Sudan, Conseillère communale, rappelle que les patrouilleurs scolaires adultes ont été remplacés par des coachs. Identifiable, le coach n'arrête pas le trafic mais se tient derrière les enfants et s'assure qu'ils choisissent le bon moment pour traverser la chaussée. La mise sur pied de ce service n'est pas une obligation, mais il tient à cœur au Conseil communal de poursuivre cette mission, aujourd'hui rémunérée à raison de CHF 5.- par tranche assurée (sous forme de bon dans les commerces du village). La recherche d'adultes pour cette fonction devient de plus en plus laborieuse, au point que la continuité de ce service est mise en péril. Toute personne ayant la possibilité de consacrer 15 minutes par semaine à cette activité, peut contacter le secrétariat communal.

## PROJET TPF « PROGRAMME BULLE »

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic, donne quelques informations au sujet de ce projet : les tronçons concernés se situent de La Tour-de-Trême à Broc-Village et de Broc-Village à Broc-Fabrique. Les travaux se dérouleront de janvier 2022 à juin 2023. La ligne de bus (256) remplace le train. Les ouvrages nous concernant sont : la gare de Broc-Village, la trémie et la gare de Broc-Fabrique. Le flux des véhicules autour des gares brocoises est adapté en fonction de l'avancement des travaux et pour la sécurité des piétons.

## ÉVÉNEMENT GJON'S TEARS

Monsieur Jean-Marie Oberson tient à remercier et à féliciter le Conseil communal pour la soirée du 18 novembre dernier organisée en l'honneur de Gjon's Tears à laquelle il a eu beaucoup de plaisir à participer.

## PROJET CHARLIE

Monsieur François Remy demande si ce projet d'extension de la Maison Cailler est toujours d'actualité. Monsieur le Syndic lui répond qu'une séance d'information est prévue au début 2022 par Nestlé/Cailler mais la date est encore à confirmer ; ceci, même si cela fait plusieurs fois que le Conseil communal l'annonce en Assemblée.

## COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES - REMERCIEMENTS

Madame Myriam Scherly tient à remercier le Conseil





communal pour la construction de ce beau complexe. Elle a eu beaucoup de plaisir à participer à l'inauguration et en qualité d'ancienne Présidente de la FSG Broc, elle se réjouit pour les sociétés locales qui ont désormais un bel outil à disposition.

## DÉCHETTERIE COMMUNALE - ACCÈS AUX BENNES

Monsieur Michel Magnin demande si des travaux sont prévus pour améliorer l'accès aux bennes de déchets verts par exemple en les enterrant, car l'accès par les escaliers est fastidieux. Il remarque également que la circulation est difficile dans l'enceinte. Monsieur Yael Piccand, Conseiller communal, répond qu'une étude pour améliorer la déchetterie sera réalisée courant 2022 mais que des travaux ne sont pas directement prévus. Ne pas hésiter à faire appel aux agents sur place qui sont à disposition pour aider.

Pour le transit à travers la déchetterie, il n'y a pas de solution d'extension possible pour le moment et il faut faire avec la place à disposition en l'optimisant.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic tient à remercier tout particulièrement la candidate et les candidats brocois à la députation. Il présente toutes ses félicitations à Monsieur Stéphane Sudan, Directeur des écoles et ancien Syndic, pour sa brillante réélection et lui remet une attention en guise de reconnaissance pour le travail effectué à l'Hôtel cantonal.

Monsieur Stéphane Sudan le remercie pour ce cadeau ainsi que les citoyen-ne-s pour leur soutien. Il va faire de son mieux pour défendre les intérêts brocois dans le cadre de son mandat de Député.

La reconnaissance de Monsieur le Syndic va également à Madame Myriam Scherly et Monsieur Timon Gavallet, respectivement membre de la commission financière et membre du comité de direction du foyer « La Rose des Vents », candidat-e non élu-e au Grand Conseil pour leur engagement au profit de la communauté. Il remet à Madame Myriam Scherly un bouquet de fleurs. Monsieur Timon Gavallet recevra une attention.

Madame Myriam Scherly est agréablement surprise de l'attention de la Commune et l'en remercie tout comme du soutien brocois ; elle a eu beaucoup de plaisir à participer à cette aventure électorale qui lui a permis de faire de belles rencontres et l'a enrichie personnellement.

Dans le chapitre des reconnaissances, Monsieur le Syndic relève la magnifique et incroyable performance de Gjon's Tears, écolier brocois il n'y a pas si longtemps, lors de l'Eurovision 2021 en représentant la Suisse. Le Conseil communal a été fier d'organiser une soirée en son honneur le 18 novembre dernier. Cinq cents personnes ont participé à la fête en l'honneur de notre star locale. Ce fut un beau moment de convivialité et d'émotions entre brocois. Il adresse un immense merci au comité d'organisation emmené par la Secrétaire communale. L'aftermovie, un film résumé de cette soirée, sera téléchargeable via le site Internet de la Commune ces prochains jours. Celui-ci est

diffusé à la fin de la présente Assemblée.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements :

- aux Présidents et aux membres des différentes commissions communales avec ses sentiments de gratitude à toutes celles et ceux quittant ou reprenant une fonction ;
- à l'ensemble du personnel communal et de la STEP ;
- au Directeur des écoles ainsi qu'aux membres du corps enseignant ;
- à la Directrice, la Présidente et à l'ensemble du personnel du foyer « La Rose des Vents » ;
- à la Responsable et au personnel du service des curatelles Haute-Gruyère ;
- à la Responsable et au personnel de l'accueil extrascolaire Timoun ;
- au Commandant et à l'ensemble du corps des sapeurs-pompiers Grevire ;
- au Président de Paroisse et à son Conseil ;
- à l'Administratrice et l'équipe de *La Vie Brocoise* ;
- à Madame Gill pour la mise à disposition de la salle ;
- à toutes les personnes qui prennent une part active au bon fonctionnement de la collectivité ;
- aux membres du Conseil communal pour leur engagement, leur disponibilité et leur amitié.

Enfin, il remercie toutes les personnes qui ont participé à cette Assemblée en tant que pouvoir législatif et de la confiance placée dans les Autorités pour la gestion des affaires communales.

Le Conseil communal a le plaisir d'offrir le verre de l'amitié au café de l'Hôtel de Ville, à l'issue de l'Assemblée.

Monsieur le Syndic souhaite de très belles Fêtes de fin d'année à tout le monde, malgré les restrictions connues, et termine en clamant « Prenez soin de vous » !

La séance est levée à 22h00.

## AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :



La Secrétaire :

Claude Cretton

Anette Cetinjanin-Leuzinger



Cercle scolaire

**B**roc  
otterens



Conseil des parents

## Dimanche 10 avril 2022 à 14h à la grande salle de l'Hôtel de Ville de Broc

Venez nombreux tenter votre chance dans la bonne humeur au grand loto des enfants en faveur des élèves du **cercle scolaire de Broc-Botterens** organisé par le corps enseignant et le conseil des parents !

Prix du carton : CHF 6.-

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

**A gagner : de nombreux lots principalement destinés aux enfants !**

Les mesures COVID en vigueur s'appliqueront.

**LE CONSEIL DES PARENTS  
DE BROC-BOTTERENS**

Broc, janvier 2022



**Nous sommes proches de vous et de chez vous.  
Surtout en cas de pépin.**

Bastien Ecabert, conseiller en assurances, M 078 663 17 97, [bastien.ecabert@mobiliere.ch](mailto:bastien.ecabert@mobiliere.ch)

Agence générale Bulle  
Jacques Yerly  
T 026 916 10 40  
[bulle@mobiliere.ch](mailto:bulle@mobiliere.ch)

[mobiliere.ch](http://mobiliere.ch)

**la Mobilière**

829433

## O<sub>2</sub> physio

Physiothérapie générale  
et cardio-pulmonaire

Place du Parc 4, 1636 Broc  
T : 026 552 02 60

[info@o2physio.ch](mailto:info@o2physio.ch) [www.o2physio.ch](http://www.o2physio.ch)

## SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE



La force d'une région  
[www.gruyere-energie.ch](http://www.gruyere-energie.ch)

**POUR VOUS, GRUYÈRE ÉNERGIE DÉCROCHE LE SOLEIL !**  
Étude de faisabilité et devis - Installation et mise en service - Maintenance

**GESA**  
GRUYÈRE ÉNERGIE SA

Retrouvez toutes nos offres sur : [www.gruyere-energie.ch](http://www.gruyere-energie.ch)  
Contact : T +41 26 919 23 23 | [office@gruyere-energie.ch](mailto:office@gruyere-energie.ch)

[f](https://www.facebook.com/gruyereenergie) [i](https://www.instagram.com/gruyereenergie) [in](https://www.linkedin.com/company/gruyereenergie)

## ADG

s.à.r.l.

Constructions métalliques  
Didier Girschweiler

Rte des Grands Bois 11 • 1663 EPAGNY  
☎ 026 921 15 35  
[www.adgmetal.ch](http://www.adgmetal.ch)

**RAIFFEISEN**

**Fixez**  
maintenant  
un entretien  
conseil.

**Faites de nous votre  
banque principale: toute  
la région vous en sera  
reconnaissante.**

En tant que sociétaire Raiffeisen, vous êtes non seulement client mais aussi copropriétaire de votre banque. Et si vous faites de Raiffeisen votre banque principale, vous bénéficiez de services et d'avantages de première qualité et vous soutenez votre région.



**Pense Au Bois Sàrl**

**S.Gassmann 079 727 12 65**

**F. Kolly 079 613 89 12**

- MENUISERIE
- CHARPENTE
- RENOVATION

**[www.penseaubois.ch](http://www.penseaubois.ch)**

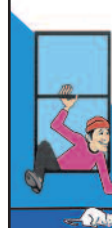
**CLEFS de LYS SA**  
**Serrurerie**

- Service de clés
- Dépannage
- Remplacement de cylindre
- Sécurités diverses
- Coffre-fort

[service@clefsdelys.ch](mailto:service@clefsdelys.ch)  
[www.clefsdelys.ch](http://www.clefsdelys.ch)

Rue Alexandre Cailler 6  
1636 Broc

**026 919 53 60**



**BENNES EXPRESS**  
**ANDREY**

**TRANSPORTS • RECYCLING**  
**tel. gratuit 0800 18 02 02**



**Claude Giroud**  
jardin paysage



**Claude Giroud Paysagiste Sàrl**

**026 912 05 87**  
**079 635 06 13**  
**[www.jardin-giroud.ch](http://www.jardin-giroud.ch)**

**POINT REFLEX**  
REFLEXOLOGIE

**Florence Barras**  
Réflexologue diplômée | Agréée ASCA + RME

Fin du Chêne 7 - 1652 Botterens  
+41 (0)79 554 10 19

[barras.f@bluewin.ch](mailto:barras.f@bluewin.ch) | [www.point-reflex.ch](http://www.point-reflex.ch)

**Soulager** le dos, les articulations, les muscles  
**Favoriser** la digestion  
**Diminuer** le stress, les allergies  
**Améliorer** les systèmes lymphatique,  
circulatoire et immunitaire  
**Évacuer** les toxines



### » DROIDEVAN

Bonjour à nos amis de *La Vie Brocoise* ! Nous sommes le 5 novembre 2021 et il est temps de partir sur l'océan Atlantique en direction de La Gomera, dans les îles Canaries. La météo nous dit qu'il est temps de changer de gouille et le départ est donné à 8h30 car il faut absolument partir à marée descendante pour ne pas avoir le courant contre nous. C'est au moteur qu'il faut passer le détroit car le vent est rarement au rendez-vous à cet endroit.

Après 3 heures de navigation, nous entamons la descente sur les Canaries et mettons les voiles. Il nous faudra 3 jours pour y arriver. La pêche commence à porter ses fruits. Un petit thon a mordu ma ligne de traîne. Cela nous fera un bon tartare concocté par ma cheffe cuisinière ! Je ne vous dis pas la qualité de cette assiette tellement c'était délicieux ! Puis, un autre jour, une jolie bonite de 80 cm est passée dans la casserole de maître coq.



*Une bonne journée, avec au souper une belle bonite.*

Caro, qui craignait un peu l'océan, a compris que finalement, les vagues sont certes un peu plus grosses que dans la Méditerranée, mais plus espacées. Ce n'est donc pas aussi difficile qu'elle avait entendu dire. Main-

tenant, elle prend autant de plaisir que moi à naviguer et est prête à faire la grande étape qui sera la traversée. L'île de La Gomera est une île volcanique relativement récente. C'est vers 1880 qu'en une année, cinq gros volcans de type explosif, venus depuis la mer, ont pratiquement recouvert toute la terre de lave. De ce fait, les sources d'eau ont été perdues et rien ne pousse. C'est un véritable paysage lunaire qui s'ouvre à nous. Impressionnant ! Les volcans sont endormis mais peuvent se réveiller. C'est pourquoi ils sont contrôlés en permanence. D'ailleurs, à 100 km de là, sur l'île de Las Palmas, le volcan est de nouveau en éruption. Nous voulions aller la visiter mais la police de la mer bloque l'espace car c'est trop dangereux. Nous en profitons pour aller observer de plus près des cratères. Avec stupeur, on observe qu'à peine 20 m sous les fentes, la température est déjà de 130 degrés. En envoyant un pot d'eau, un geyser en ressort et envoie la vapeur à plus de 3 m de hauteur ! Sur cette île, il n'y a presque pas de culture car la terre volcanique n'a pas de substance pour nourrir les plantes. Il y a un peu de vignes et de rares légumes sur lesquels à certains endroits les vents ont déposé quelques poussières. Le vin n'est pas de très grande qualité et c'est là qu'on prend conscience que la qualité de la terre est très importante pour faire de bons produits.

Nous sommes restés une semaine dans cet endroit. En dialoguant avec les autres bateaux qui font presque tous le même voyage, nous décidons de partir en direction du Cap-Vert, tout en sachant que l'on va faire beaucoup de moteur car nous sommes entre 2 zones de vent : l'anticyclone des Açores, une zone de haute pression qui influence notamment la météo de l'Europe de l'Ouest, et les alizés qui vont nous permettre de traverser l'Atlantique. Cette nav' durera 6 jours, tout seuls avec notre chat, Madame Cookie, qui commence à s'habituer. Mais je pense que la navigation n'est pas son truc.

Les journées de traversée se passent bien même si l'on fait que de se croiser. Pendant que l'un se repose, l'autre gère le bateau. On sera content d'avoir notre équipage ! On pêche encore une belle dorade et j'ai loupé un espadon. Caro ne se moque plus de moi. Elle est même contente que ce dernier n'ait pas été remonté. Un peu gros, il aurait mis le bordel sur le pont, hi hi hi.

Arrivés au Cap-Vert, nous constatons qu'il y règne une atmosphère très particulière : au mouillage, c'est le dernier arrêt avant la grande traversée et tout le monde ne cause que de ça ! Cette île d'Afrique est aussi influencée par les Antilles. On entend déjà beaucoup de musique reggae sur les bateaux car notre tête est déjà de l'autre côté.

On récupère notre couple de jeunes, Simon et Char-



*Coucher de soleil au Cap-Vert.*

lotte, pour constituer notre équipage et faisons connaissance avec le capitaine franco-québécois qui les avait pris depuis Gibraltar. Lui, c'est un marin qui a déjà fait trois traversées. Il est le premier Français à avoir traversé en binôme l'Atlantique, à la rame, en 52 jours ! Il faut être un peu fou pour faire ce genre de truc. Après 10 jours, alors qu'ils se lavaient dans l'océan, des requins sont venus autour d'eux. Et bien



*Notre équipage pendant la traversée.*

depuis ce jour, ils ne se sont plus jamais baignés durant la traversée.

Ancienne colonie portugaise, l'archipel du Cap-Vert est indépendant depuis 1975. Les Cap-Verdiens s'en sortent plus ou moins bien. On voit bien que nous sommes en Afrique car tout le monde a des combines pour rendre le confort spartiate un peu plus agréable.

Ayant constaté que nos jeunes sont très sérieux, nous leur laissons le bateau durant deux jours pour aller visiter l'île de Santo Antão où la végétation est très belle. Nous profitons d'aller dormir (le luxe) à l'hôtel. Cela fait 10 mois qu'on n'avait pas dormi dans une vraie cham-

bre. Ça fait bizarre de voir la hauteur de plafond et d'employer l'eau à profusion. Le soir, on va manger à l'hôtel avec des amis et... Surprise ! On n'y croit pas, et elle non plus ! Une amie d'enfance, qui habitait dans la même ruelle que la maison de mon papa, mange à la table à côté ! Elle s'appelle Sandra Marchello et est en vacances avec un couple d'amis brocois. Le monde est quand même petit (coucou Sandra, ça nous a fait grand plaisir de te voir).

On finit de préparer le bateau : révision des moteurs, changement de drisse de grand-voile et préparation de notre spi, contrôle du matériel de survie et mise en route de notre téléphone satellite Iridium pour recevoir les fichiers météo et envoyer des mails.

Une semaine se passe et la météo nous indique que les fameux alizés pourraient s'installer d'ici dimanche. Quand les alizés montent sur le Cap, en principe, le temps se gâte, donc il faut attendre quelques jours car les vagues sont à six mètres ! Je décide de partir le 1<sup>er</sup> décembre 2021 et un copain me dit qu'il part le lendemain, comme ça, il me laisse un jour d'avance pour me devancer. Il faudra qu'il ait une belle arme pour me mettre la pâtée. Ce n'est pas une course mais nous les marins, nous sommes fiers de notre monture et on n'aime pas passer pour des rigolos.

Il est 7 heures du matin, nous sommes les premiers à partir. L'équipage lâche les amarres et, fiers comme des Vikings, nous quittons le mouillage avec beaucoup d'émotions ! Je donne un grand coup de corne de brume pour avertir les copains et leur dire au revoir. On part au moteur et hissons la grand-voile avec un ris (réduction de la voile) et un génois. Le vent forcit, mais nous savions que ça allait secouer pendant 24 heures.

Les vagues sont à 5 m, Madame Cookie est un peu fâchée et nous installons notre quotidien. Je profite de l'après-midi pour faire un cours sur la sécurité : port du gilet obligatoire sur le pont la nuit avec une sangle de survie, la manière de se déplacer avec la sangle, les accidents possibles à bord, ainsi que la localisation du matériel de survie et de l'eau en cas de problème.

Les jeunes réagissent bien et on organise les quarts. Caro prend de 21h à 24h, Simon de 24h à 3h, Charlotte de 3h à 6h et moi depuis 6 h durant toute la journée, et si je me fatigue, quelqu'un me remplace. Dans les quarts, tout le monde doit me réveiller en cas de changement de voile et réglage important. La première nuit, je fais une ronde pendant chaque quart pour voir





*Un arbre à lianes  
au Cap-Vert,  
comme dans Koh-  
Lanta.*

si tout se passe bien. Les jeunes prennent très au sérieux leurs tâches. Après 3 jours, pas de poissons mais les vagues se calment, plus que 3 à 4 m. Nous mettons alors notre Parasailor en place ; il se gonfle super bien et on avance merveilleusement. Je vois qu'on commence à reprendre quelques bateaux qui sont partis le même jour. J'ai appris plus tard que l'on était 17 bateaux à partir le même jour. Dans ce monde, tout se sait mdr.

Nous installons notre train-train quotidien tranquillement et tout d'un coup, j'entends à la radio qu'un bateau n'a plus de fichiers météo et plus d'AIS. On ne le voit pas sur l'écran et en plus il n'a pas de radar. Je le prends à la radio et lui propose de faire la route ensemble en restant à moins de 15 km. Je lui donne les météo 2 fois par jour. Albatros est content, il est français et nous créons un lien d'amitié tout le long du parcours en chantant sur le canal 72. Avec ce festival de rires, un Belge s'est joint à nous et le temps est passé à une vitesse incroyable. Du coup, comme j'allais un peu trop vite, la nuit, j'affalais mon spi et le lendemain, comme il m'avait repris, je le remettais.

Nous avons pêché pas mal de poissons mais nos mousses ne nous ont pas donné de coups de main pour les sortir car ils sont très écolos et pas trop pour la mise à mort de bonites. Mais ils les adorent quand ils sont dans leur assiette !

La traversée s'est faite en 14 jours et si je n'avais pas freiné, on aurait fait 13 jours. Mon copain qui s'est



*Plage à l'anse de Sainte-Anne.*

lancé à ma poursuite a aussi fait 14 jours car après 3 jours, il a explosé son spi. Il faut savoir que lors de traversée de ce genre, il y a toujours des problèmes de matériel, bien que l'on prépare le mieux possible nos bateaux. De notre côté, deux hélices de pompe ont rendu l'âme. On en avait en stock. Idem pour une batterie qu'on a pu ponter avec une autre. On a condamné un winch et employé les autres cabestans par des poulies de renvoi. De plus, le pilote automatique est tombé en panne 6 jours après la transat : les charbons qui étaient usés. Le bateau prend tout de même un sacré coup car il est mis à rude contribution sans arrêt.





Chemin dans la mangrove pour aller en commissions au Marin.

Mais la traversée était très belle et nous sommes arrivés à 1 heure du matin dans l'anse de Sainte-Anne en Martinique. Pour fêter ça, nous avons ouvert une bonne bouteille de notre cave et avons ressenti beaucoup de joie. Tout d'un coup, il n'y avait plus de bruit à bord, car un voilier, c'est assez bruyant en navigation. Je ne sais pas comment ils gèrent ça au Vendée Globe, en sachant qu'ils ont 3 fois plus de bruit et qu'ils sont tout seuls pendant 100 jours.

Sur ce, il est temps de vous quitter et pour notre part, d'aller retrouver notre famille et amis mi-janvier en Suisse. Nous avons décidé d'aller en avion car ça va un peu plus vite, mdr... je vais demander au commandant d'aller Droidevan !

A bientôt.

*Les Droidevan  
Jean-Luc & Caro*



Le marché  
en Marti-  
nique.

**Dallybureau**  
MOBILIER DE BUREAU ET HABITAT

Bulle – 026 912 16 70

**www.dally.ch**

EXPO – Vuadens



### L'escape gym !

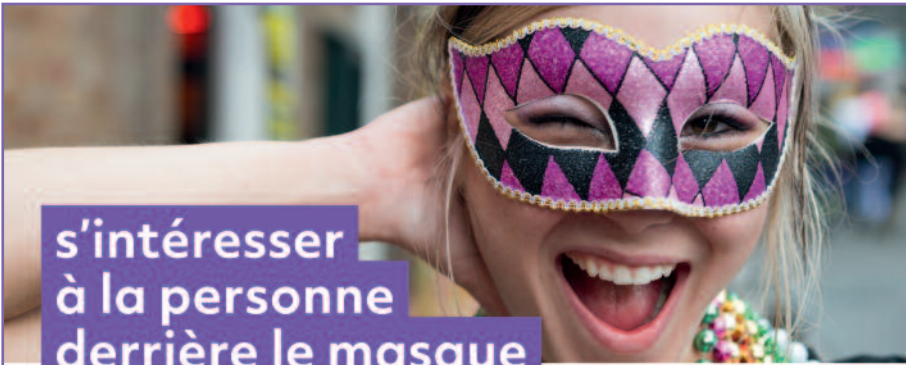
Après un report de date, la FSG Broc a le plaisir de vous inviter à sa traditionnelle soirée de gym qui aura lieu les **1<sup>er</sup> et 2 avril 2022**. Au gré des différentes énigmes et intrigues, venez aider nos 150 gymnastes à résoudre le mystère du gardien de la halle et à sortir sains et saufs de notre *Escape Gym*. Depuis la rentrée, les différents groupes de notre société préparent avec passion et dynamisme un spectacle qui saura, on l'espère, vous tenir en haleine...

Nos petits et grands gymnastes auront le plaisir de vous offrir trois représentations au complexe sportif de la plaine des Marches:

**Le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 à 20h**  
**Le samedi 2 avril 2022 à 15h et à 20h.**

Au plaisir de vous voir nombreux,

*La FSG Broc*



**s'intéresser  
à la personne  
derrière le masque**

Nous vous souhaitons un joyeux carnaval.

Banque Valiant SA, Grand-Rue 15  
1630 Bulle, Téléphone 026 916 16 20

**votre banque en toute simplicité**

**valiant**



**Jean-Paul Schorderet**  
Campaniste

N 079 230 33 23  
jps@mecatal.ch  
www.mecatal.ch

T/F 026 921 34 17  
Rue Montsalvens 30  
1636 Broc

Sonnerie de cloches    cadran    Système horloger



**molésion  
voyages**

info@molesonvoyages.ch  
Grand-Rue 30 • 1630 BULLE  
Tél. 026 912 22 44 Fax 026 912 44 25



# BOURGO

## SELLERIE + STORES

sellerie traditionnelle  
courroies de cloches et sonnailles  
stores – abris de terrasse  
pergolas – volets – moustiquaires  
portes de garages  
location et vente de cantines

[www.bourgo.ch](http://www.bourgo.ch)  
**026 913 04 04**

**STORIO** GROUPE

## velo-ski service

Ivan Nemcik

- Entretien et réparation des vélos et des skis
- Revendeur des marques:  
**Ridley • ARGON 18 • Corratec**

Place du Parc 4 - 1636 Broc  
026 535 72 49 - 079 463 99 27

[www.velo-ski.ch](http://www.velo-ski.ch)

[info@velo-ski.ch](mailto:info@velo-ski.ch)



Restaurant

**Abri  
des  
Marches**

Menu du jour

Route des Marches 16  
1636 Broc  
tél. 026 921 15 33

Restaurant: 30 places  
Terrasse: 90 places  
Salle: 50 places

**Fermé le lundi**

Le service en plus



**Jacques Fragnière**  
Maîtrise fédérale  
**Place du Parc 4**  
**1636 Broc (FR)**  
© 026 921 39 00  
Toutes Marques  
TV - SAT - Vidéo - Hi-Fi

Fermé le  
lundi matin  
et le samedi  
après-midi



**La  
Marmotte**

Tabacs - journaux  
Papeterie - Loterie

Pauline Cardoso

BROC • 026 921 17 77

## Garage du Château d'en Bas



Utilitaires  
**IVECO**



Service dépannage

**Yves SAVARY • 1636 BROC**  
Tél. 026 921 24 14 • Fax 026 921 11 80



DAMES - MESSIEURS - ENFANTS  
sur rendez-vous

Tél. 026 921 19 94  
Bd de l'Auge 1  
BROC



**Produits laitiers**  
**Alimentation en vrac**  
Place du Parc 4  
1636 Broc  
[www.lartizan.ch](http://www.lartizan.ch)  
026 921 15 51



Ouvert tous  
les jours

Béatrice Vallélian

Rue Montsalvens 3 - 1636 Broc  
tél. 026 921 34 98

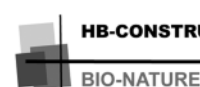


**Lionel Barras bois** Sàrl

**Parquet - Menuiserie**

1636 Broc

079 421 35 90 | [www.lionelbarras-bois.ch](http://www.lionelbarras-bois.ch)



**HB-CONSTRUCTION**



**BIO-NATURE**

**Bruno HOSTETTLER**

Rue du Moléson 11  
1636 Broc



**MENUISERIE**

**CHARPENTE**

**SOUS-TOITURE**

**TRANSFORMATION**

Tél. : 079 435 07 05

Atelier : 026 921 16 48

Fax : 026 921 38 48

Mail : [rosco63@bluewin.ch](mailto:rosco63@bluewin.ch)





### ski-club Broc CAMP DE SKI 2021

Comme chaque année depuis plus de cinquante ans, le ski-club a organisé son camp de ski de Noël. Ce sont donc 37 participants et une dizaine de moniteurs qui ont pris le chemin de Lenk au matin du 26 décembre.



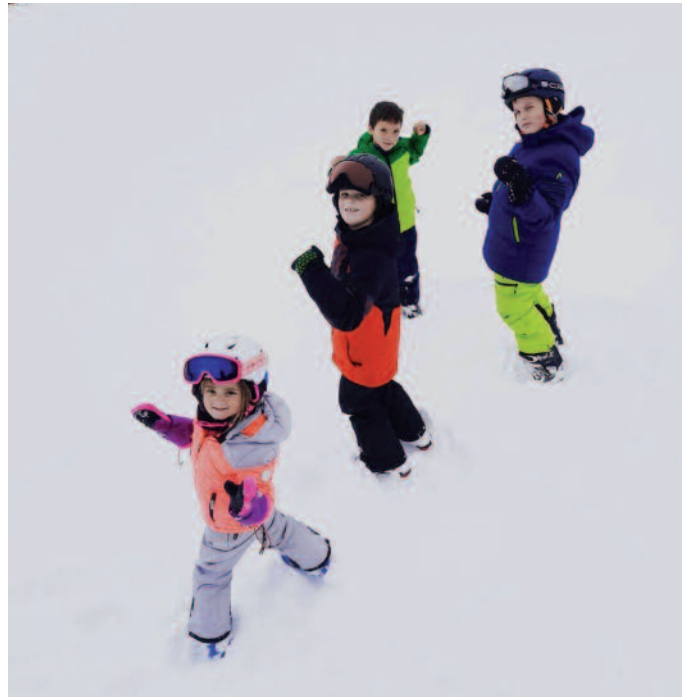
Une petite nouveauté cette année, avec la création d'un "groupe libre". En effet, tous les enfants et les jeunes qui participent à ces camps en gardent toujours un souvenir impérissable et souhaitent prolonger la magie au-delà de leurs 18 ans. Le "groupe libre" leur a donc donné cette opportunité et tous en ont bien profité.

La météo ne fut malheureusement pas orientée beau temps. La visibilité des deux premiers jours laissait à désirer et les installations de séchage très efficaces du camp Kuspo ont été fort appréciées au soir du 3<sup>e</sup> jour puisque les enfants et les moniteurs sont rentrés "trempés".

Le matin du 4<sup>e</sup> jour étant tout aussi maussade, les enfants et les jeunes ne sont pas partis skier et c'est à travers le village de Lenk que s'est déroulée une "Ruée vers l'or" puisque le thème du camp était axé sur le Far West. Durant l'après-midi, les équipes ont chacune préparé des sketches, qu'elles ont présentés à leurs camarades durant la soirée: les muscles zygomatiques et abdominaux ont été très sollicités, alors qu'une partie de "Loup garou" (jeu de société) olympique a permis à chacun de montrer son sang-froid. Les autres soirées ont été occupées avec des "Jeux sans frontières" par équipe, des joutes sportives à la halle de gym, des films et activités ludiques pour les petits, tout autant que didactiques pour les jeunes.



Photos : Simon Bovigny







L'incontournable disco de la dernière soirée fut comme d'habitude "trop géniale" et tout le monde a pu reprendre le chemin des pistes au matin du 5e jour, avec une météo nettement plus ensoleillée.

A tous les enfants qui souhaitent faire du ski "loisir" tout en progressant, s'amuser et passer de bons moments avec des copines et des copains, nous donnons rendez-vous... en décembre 2022 !

En attendant, vous avez encore la possibilité de nous rejoindre samedi 12 mars 2022 pour une journée à ski. Plus d'informations sur : [http://skiclubbroc.ch/\(Activités pour les enfants et les jeunes\)](http://skiclubbroc.ch/(Activités pour les enfants et les jeunes)).

**Karine Favre**



**combustech**

**brûleur à mazout**  
entretien & abonnement

- entretien permanent dès 220.-/année
- conseiller en pompes à chaleur

Christian Gapany  
079 635 00 04  
1663 Epagny



**Andrey shop.ch**

Avec nous, tout roule!

Route du Closalet 26  
1635 La Tour-de-Trême

026 921 06 60  
[www.andrey-cm.ch](http://www.andrey-cm.ch)

Restaurant chinois **JIN LIN**  
Rue du Prieuré 3 – 1636 BROCC



Goûtez nos spécialités asiatiques

midi: assiette du jour  
menu du jour

soir: spécialités chinoises  
à la carte

**Veillez réserver votre table  
au ☎ 026 921 15 12**



FERMÉ LE MARDI



**Banque Cantonale  
de Fribourg**

simplement ouvert

[www.bcf.ch](http://www.bcf.ch)

[www.monferini.ch](http://www.monferini.ch)

**monferini**  
BULLE

Bâtiments - génie civil  
Transformations

Tél. 026 912 82 68  
Isolation périphérique

[info@monferini.ch](mailto:info@monferini.ch)

**DENNER  
EXPRESS**

**Marché-Centre Sàrl**

Rue Montsalvens 39  
1636 Brocc

**Station-service Tamoil**

Tél. +41 26 921 15 20  
Fax +41 26 921 94 20

[marche-centre@bluewin.ch](mailto:marche-centre@bluewin.ch)



**JPF**

Complexe Sportif  
de la Plaine des Marches  
Brocc

[jpf.ch](http://jpf.ch)



## LA VIE BROCOISE

**Dates de clôture  
de rédaction 2022**

\*\*\*

**11 mars**

parution fin avril

\*\*\*

**13 mai**

parution fin juin

\*\*\*

**8 juillet**

parution fin août

\*\*\*

**16 septembre**

parution fin octobre

\*\*\*

**4 novembre**

parution fin décembre

**Tercier Toitures Sàrl**

Ferblanterie • Couverture • Etanchéité  
1636 Brocc

[www.tercier-ferblanterie.ch](http://www.tercier-ferblanterie.ch)



**079 634 28 40**

[tercier.ferblanterie@bluewin.ch](mailto:tercier.ferblanterie@bluewin.ch)

**Hotelplan**



A votre disposition

AGENCE BULLE - GRUYÈRE CENTRE

Barbara Thiémard Liaudat  
[barbara.thiemard@hotelplan.ch](mailto:barbara.thiemard@hotelplan.ch)  
026 919 20 00

**Résultat du jeu des 5 erreurs  
du numéro précédent.**



**MINIG**  
MENUISERIE AGENCEMENT



### Participez au concours.

Résolvez le **SUDOKU** et envoyez votre réponse sur une carte postale jusqu'au **11 mars 2022**, dernier délai, à **Rédaction La Vie Brocoise, CP 96, 1636 BROCO** ou par e-mail : [redaction@laviebrocoise.ch](mailto:redaction@laviebrocoise.ch)

Si votre nom (avec la réponse exacte) est tiré au sort, vous gagnerez les Fr. 20.– de récompense !

### Sudoku brocois, l'essentiel est de participer !

*Bonne chance à tous !*

Un peu d'histoire...

#### La tempête qui fit plier la croix

Est arrivée la tempête. Une tempête de foehn d'une rare violence. Elle a pris la croix de face. Celle-ci, de toutes ses tôles, les haubans pendant au bout des bras, a d'abord résisté. Puis a gémi longuement et enfin s'est couchée, vaincue par le vent. Triste spectacle !

Aussitôt, le Conseil paroissial de Broc charge l'un de ses membres, Monsieur Edouard Grandjean, de prendre les mesures nécessaires pour qu'une croix brille à nouveau sur la Dent. En mai, Monsieur Grandjean se rend au sommet pour constater les dégâts. Courbée, disloquée, tordue, l'ancienne croix est inutile. Le Conseil paroissial décide alors de construire une nouvelle croix.

Source : *Chroniques Brocoises*, éditions La Vie Brocoise.

**Question : en quelle année ces événements se déroulent-ils ?**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|   |   | 9 | 3 | 8 |   |   |   | 7 |
|   |   |   | 7 | 6 |   |   |   |   |
| 8 | 2 | 7 |   |   |   |   |   |   |
|   | 9 |   |   |   | 7 | 8 | 3 | 2 |
|   |   |   |   |   | 4 | 1 | 9 |   |
| 2 |   | 8 | 9 | 3 | 6 | 7 | 4 | 5 |
|   |   | 2 | 1 | 4 | 5 |   |   |   |
| 1 |   |   |   |   | 3 |   | 2 | 9 |
| 3 | 7 |   | 2 | 9 |   | 5 |   |   |

**Résultat du concours précédent : la commune de Broc octroie à la restauration de la chapelle de Tell la somme de Fr. 5.–.** Le tirage au sort a favorisé M. Raymond Andrey, ch. Fin Derrey 33 à Broc. Il gagne la récompense promise qui lui parviendra prochainement. Toutes nos félicitations !

#### Règles du sudoku

Inscrire dans chaque case un chiffre entre 1 et 9; le même chiffre ne peut figurer qu'une seule fois par colonne, qu'une seule fois par ligne et qu'une seule fois par carré de neuf cases.



Un toucan. (Photo: Annemarie Schlup)

**P. P.**

**1636 BROC  
Poste CH SA**

ABONNEMENTS :

La Vie Brocoise, **CCP 17-10 087-3**  
IBAN CH93 0900 0000 1701 0087 3

Tarif annuel : Fr. 30.–

Abonnés hors localité : Fr. 35.–

[redaction@laviebrocoise.ch](mailto:redaction@laviebrocoise.ch)

COURRIEL :

FINANCES :

COMITÉ DE RÉDACTION :

M. David ROCHAT

M. Christian SAVARY

M. Henri FAVRE

M. Michel BLEIN

M. Edouard GRANDJEAN

SERVICE PHOTOS :

ADMINISTRATRICE :

Mme Annemarie SCHLUP

*Annoncer les rectifications d'adresse*

## CLÔTURE DE RÉDACTION

Pour le prochain numéro de  
**La Vie Brocoise**

— parution fin avril 2022 —  
nous vous prions de nous  
remettre vos manuscrits  
et photos jusqu'au  
**11 mars 2022**  
(dernier délai).

Les fichiers sont à envoyer  
si possible par courriel à l'adresse  
[redaction@laviebrocoise.ch](mailto:redaction@laviebrocoise.ch).

Chaque photo doit nous être  
fournie séparément en haute  
qualité, au format JPEG  
de préférence.

Veuillez spécifier le nom du  
photographe et rédiger  
une légende.

Les documents mis à notre  
disposition sur clé USB ou  
destinés à être scannés doivent  
nous parvenir avant la clôture  
de rédaction à :

**La Vie Brocoise  
Case postale 96  
1636 Broc**

**Contact :  
Imprimerie Grafisa SA  
026 921 16 20**

En cas de doute ou de problème,  
prenez contact avec nous  
avant l'échéance du délai !

Tous vos documents  
et supports de  
données vous seront  
retournés après parution.

## Il y a 100 ans, en 1922 !

### GROUPES DE MUSICIENS DE LA LYRE

(Photo : Irénée Brülhart, collection Michel Brülhart)

